

futuribles

INTERNATIONAL

2 juillet 2021

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE, MACROÉCONOMIQUE ET SÉCURITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

*Thierry Hommel**

**Directeur de Thierry Hommel Conseil et du Forum prospectif de l'Afrique de l'Ouest (Futuribles International), économiste, enseignant à l'École nationale des ponts et chaussées.*



futuribles
INTERNATIONAL

Centre de réflexion prospective
47, rue de Babylone, 75007 Paris, France
Tél. + 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54
ahouguenague@futuribles.com • www.futuribles.com

Sommaire

Introduction	3
1. Intégration régionale : de quoi parle-t-on ?	3
<i>1.1. Intégration économique et macroéconomique</i>	<i>4</i>
1.1.1. Les formes de l'intégration économique	4
1.1.2. Performances de la CEDEAO en matière d'intégration régionale	4
1.1.3 Des résultats en trompe-l'œil ?	12
<i>1.2. Intégration sécurité et défense</i>	<i>14</i>
1.2.1. Une vocation qui s'affirme	14
1.2.2. Un bilan contrasté ?	15
1.2.3. Une mise en échec dans l'espace sahélien	16
2. Prospective de l'intégration régionale	17
<i>2.1. Performances de la CEDEAO en matière d'intégration économique régionale : perspectives 2030</i>	<i>17</i>
2.1.1. Intégration des infrastructures	17
2.1.2. Intégration productive	19
2.1.3. Intégration macroéconomique et financière	21
2.1.4. Intégration commerciale	23
<i>2.2. Perspectives de la CEDEAO dans le domaine de la sécurité et de la défense</i>	<i>24</i>
2.2.1. Gestion des conflits transfrontaliers : vers des dispositifs subrégionaux <i>ad hoc</i> ?	24
2.2.2. Montée en puissance de l'Union africaine ou sous-traitance sécuritaire ?	25
2.2.3. Gouvernance et conflits internes	26
Conclusion	27

Introduction

On entend par « intégration régionale » un processus initié autour d'institutions formelles par des États voisins et désireux de surmonter leurs différends dans les domaines politiques, matériels, économiques ou sociaux¹. Parallèlement, l'intégration régionale peut désigner des échanges et des transactions qui échappent aux autorités publiques, et s'organisent en dehors des institutions. En Afrique de l'Ouest, ces deux dynamiques coexistent : certains processus d'intégration résultent de délibérations politiques et sont formalisés ; d'autres sont informels. Ainsi, le commerce informel transfrontalier, essentiellement lié à la vente de biens et de services agricoles, voit ses transactions s'effectuer en dehors des législations locales. Son existence révèle une dynamique d'intégration économique statistiquement sous-estimée, mais pourtant essentielle à l'approvisionnement en biens et services des États de la sous-région.

Principale organisation ouest-africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est quant à elle non seulement le bras armé de l'intégration économique dans la sous-région², mais aussi, directement ou par le truchement d'agences spécialisées, en charge de nombreuses autres prérogatives. Certains³ dénoncent d'ailleurs cette extension continue des objectifs poursuivis par une institution qui peine à assumer ses missions initiales ; d'autres saluent à la fois son courage et ses ambitions, notamment dans le domaine sécuritaire⁴. Ces visions opposées traduisent la difficulté à évaluer la réalité de l'intégration en Afrique de l'Ouest et à anticiper sur l'avenir. Nonobstant ces difficultés, ce diagnostic prospectif entend faire le point sur les avancées réalisées en matière d'intégration régionale, interroger ses perspectives d'évolution sur les plans économique, macroéconomique et sécuritaire à 10 ans, et vérifier la nature des changements qu'il est raisonnable de projeter en matière d'intégration de la sécurité à l'horizon 2030.

1. Intégration régionale : de quoi parle-t-on ?

Un processus d'intégration régionale ambitieuse d'établir des liens entre des États souverains afin que chacun d'eux surmonte certaines difficultés qu'il rencontre quand il les affronte sans cette assise collective. L'action collective 1) entraîne une multiplication des interdépendances entre États impliqués, 2) génère une multiplication des collaborations pour la gestion de problèmes communs, et 3) peut, comme dans le cas de l'Union européenne, conduire à l'établissement d'une culture normative partagée.

1. Conscients des gains associés à la coopération, les pays coopèrent autour de la gestion de ressources partagées, de la production et du commerce ou encore de la stabilité politique.

2. L'idée de la création d'une communauté de l'Afrique de l'Ouest remonte à 1964. Lancée par le président du Liberia, William Tubman, l'idée aboutit à la signature en 1965 d'un accord entre la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone, qui reste lettre morte. Le traité instituant une Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (traité de Lagos) sera signé le 28 mai 1975 à Lagos, au Nigeria, entre 15 États ouest-africains.

3. DIENG Momar, « La CEDEAO est malade des faiblesses et défaillances de ses pays membres », *Sputnik*, 27 mars 2020. URL : <https://fr.sputniknews.com/afrique/202003271043412219-la-cedeao-est-malade-des-faiblesses-et-defaillances-de-ses-pays-membres/> ; voir également BOSSUYT Jean, *Political Economy of Regional Integration in Africa: The Economic Community of West African States (ECOWAS) Report*, ambassade de Suède à Nairobi, janvier 2016. URL : <https://ecdpm.org/wp-content/uploads/ECDPM-2016-Political-Economy-Regional-Integration-Africa-ECOWAS-Report.pdf>. Consultés le 16 juin 2021.

4. BASSINE Mar, « L'Union africaine encense la CEDEAO pour ses nombreuses réussites », *Le 360Afrique*, 30 mai 2017. URL : <http://afrique.le360.ma/maroc-cote-divoire-senegal-mali-autres-pays/politique/2017/05/30/12250-lunion-africaine-encense-la-cedeao-pour-ses-nombreuses>. Consulté le 16 juin 2021.

En Afrique de l'Ouest, les ambitions d'intégration ont tout d'abord été économiques, macro-économiques et financières (1.1). Les partisans de l'intégration ont épousé un agenda libéral. Celui-ci insiste notamment sur la nécessité de limiter les entraves à la liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des facteurs de production. Sous-tendue par des processus institutionnels (accords douaniers, etc.) et physiques (intégration des infrastructures), la levée des barrières commerciales entendait stimuler le développement économique et créer une dynamique de gestion collective des biens publics régionaux. Les ambitions sécuritaires de la CEDEAO sont nées dans le sillage des visées économiques : déstabilisateurs pour les économies des États membres, les troubles à l'ordre public et les menaces sécuritaires ont conduit l'institution à afficher des ambitions pour la stabilité régionale et le maintien de la paix (1.2).

1.1. Intégration économique et macroéconomique

1.1.1. Les formes de l'intégration économique

Il existe différentes façons de lier son destin et différentes profondeurs en matière d'intégration :

— **Une zone de libre-échange** assure la libre circulation des marchandises entre les États signataires via la suppression des barrières douanières tarifaires et non tarifaires. Dans une zone de libre-échange, les signataires conservent leur propre système douanier et ne se concertent pas sur les relations commerciales entretenues avec les pays tiers ; autrement dit, aucun tarif extérieur commun n'est adopté ⁵.

— **Un marché commun** franchit un pas supplémentaire : la libre circulation, circonscrite aux marchandises dans le cas de l'union douanière, est alors étendue aux personnes, services et capitaux.

— Lorsque ce marché commun s'organise autour de politiques sectorielles (politique de la concurrence, politique agricole, etc.), on parle d'**une union économique**.

— Stade ultime de l'intégration, **l'union monétaire** se dessine lorsque les pays adoptent une monnaie commune, généralement pour supprimer les risques de change et accroître la stabilité monétaire au sein de l'union économique ⁶. Aujourd'hui union économique, la CEDEAO envisage de se constituer en union monétaire.

1.1.2. Performances de la CEDEAO en matière d'intégration régionale

L'indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA) ⁷ évalue la performance des États et des sous-régions en matière d'intégration économique. Cet indice intègre cinq dimensions documentées par divers indices composites (tableau 1 et graphique 1).

La performance globale de la CEDEAO en 2019 est médiocre (0,425), pour ne pas dire mauvaise (graphique 2, p. 9) ⁸ et en recul par rapport à celle de 2016 (0,509) ⁹ (tableau 2, p. 7).

5. Un tarif extérieur commun désigne un droit de douane commun aux membres de l'Union douanière. Son application implique qu'un produit en provenance d'un pays extérieur à l'union douanière sera taxé au même taux, quel que soit son point d'entrée dans la zone.

6. BALASSA Bela, *The Theory of Economic Integration*, Homewood : Richard D. Irwin, 1961.

7. Voir « Méthodologie de calcul de l'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) », Nations unies (Commission économique pour l'Afrique), 2016. URL : https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/IIRA2016-methodologie_29mar16.pdf. Consulté le 16 juin 2021.

8. *Indice de l'intégration régionale en Afrique. Rapport 2019*, Nations unies (Commission économique pour l'Afrique), 2019. URL : https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019-FIN-R15_11jun20.pdf. Consulté le 16 juin 2021.

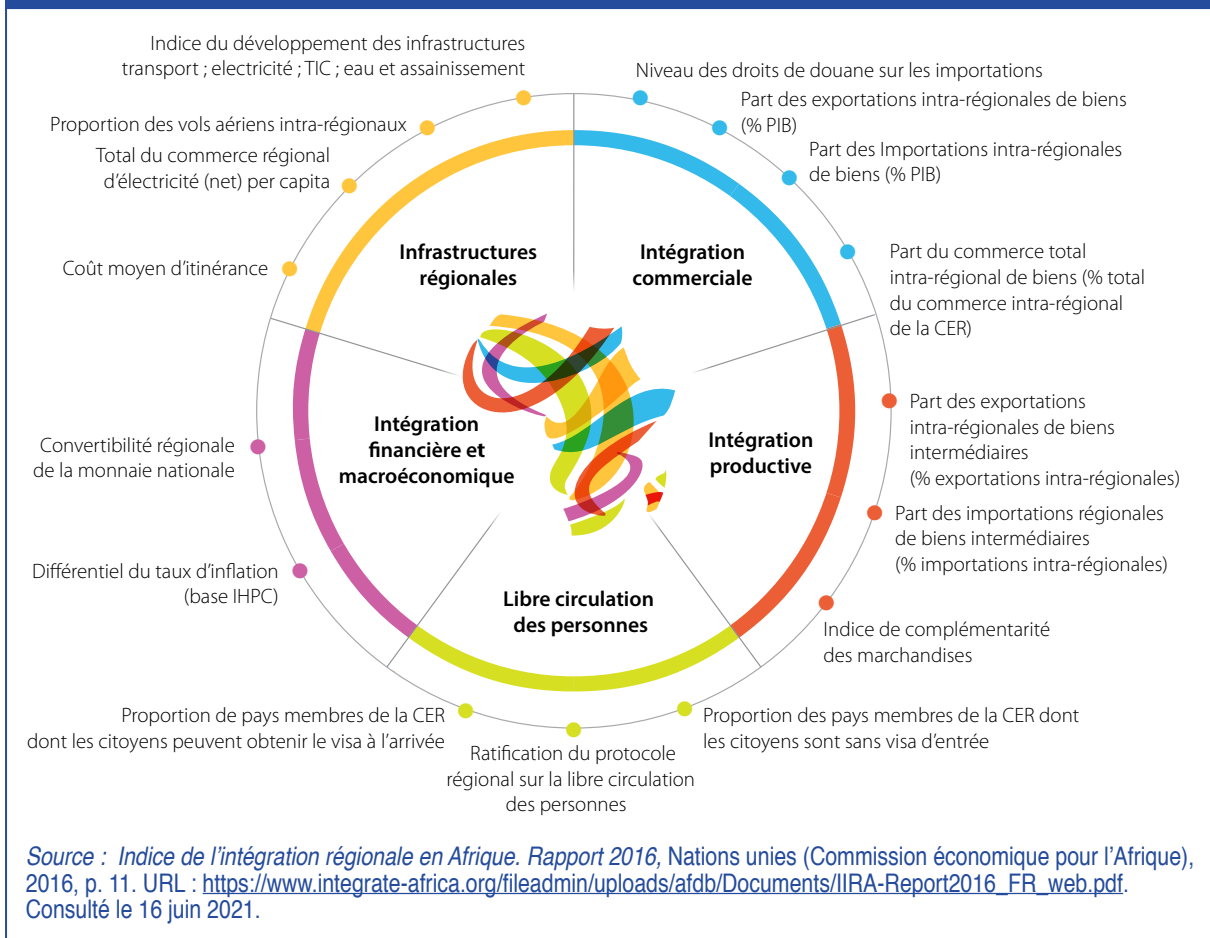
9. *Indice de l'intégration régionale en Afrique. Rapport 2016*, op. cit.

Tableau 1 — Composites et indicateurs du calcul de l'IIRA

Indice composite/ (indicateurs par composante)	Indicateurs		
I. Indice composite intégration commerciale (4)	I.a	Niveau des droits de douane sur les importations	Cet indicateur mesure la moyenne pondérée des tarifs douaniers effectivement appliqués en pourcentage du total des importations intra-régionales pour l'ensemble des produits identifiés dans le système harmonisé à six digits (SH6).
	I.b	Part des exportations intra-régionales de biens (% PIB)	L'indicateur mesure la part de la valeur des exportations intra-régionales de biens en pourcentage du PIB du pays. L'indicateur, exprimé par rapport au PIB, peut être calculé annuellement et par pays.
	I.c	Part des importations intra-régionales de biens (% GDP)	L'indicateur est défini comme le pourcentage de la valeur des importations intra-régionales par rapport au PIB. L'indicateur, exprimé par rapport au PIB, peut être calculé annuellement et par pays.
	I.d	Part du commerce total intra-régional de biens (% total du commerce intra-régional de la CER)	Cet indicateur est défini comme le ratio de la part du commerce intra-régional du pays par rapport au commerce total intra-régional de la CER. L'indicateur, exprimé par rapport au PIB, peut être calculé annuellement et par pays.
II. Indice composite infrastructure et interconnexions régionales (4)	II.a	Indice du développement des infrastructures	L'indicateur est basé sur quatre catégories principales : transport ; électricité ; TIC ; eau et assainissement. Ces catégories sont déclinées en neuf indicateurs ayant un impact direct ou indirect sur la productivité ou la croissance économique. L'indicateur est calculé par la Banque africaine de développement.
	II.b	Proportion des vols intra-CER au départ et à l'arrivée dans le pays	Nombre de vols aériens intra-régionaux au départ et à l'arrivée en pourcentage du total des vols internationaux (départ et arrivée) du pays.
	II.c	Total du commerce régional d'électricité (net) per capita (en valeur absolue)	L'indicateur mesure le volume annuel d'importations régionales d'électricité moins le volume annuel d'exportations régionales d'électricité, en valeur absolue.
	II.d	Coût moyen du roaming	Moyenne des coûts de communication mobile du pays vers d'autres pays de la CER, par minute, en dollar, pratiqués par les principaux opérateurs dans le pays.
III. Indice composite intégration productive (3)	III.a	Part des exportations intra-régionales de biens intermédiaires (% Exportations intra-régionales)	Pourcentage des exportations intra-régionales de biens intermédiaires (bien semi-finis) par rapport au total des exportations intra-régionales.
	III.b	Part des importations régionales de biens intermédiaires (% Importations intra-régionales)	Pourcentage des importations intra-régionales de biens intermédiaires (bien semi-finis) par rapport au total des importations intra-régionales.
	III.c	Indice de complémentarité des marchandises	L'indicateur est calculé par UNCTAD, il mesure le total en valeur absolue, la différence entre la part des importations et la part des exportations par rapport aux autres pays membres de la CER.
IV. Indice composite de libre circulation des personnes (4)	IV.a	Ratification du protocole régional sur la libre circulation des personnes par le pays	L'indicateur, qualitatif, mesure si oui ou non le pays a ratifié le protocole de libre circulation des personnes dans la CER où il est membre. Ratification = 1 ; sinon = 0
	IV.b	Proportion des pays membres de la CER dont les citoyens sont sans visa d'entrée	Nombre des autres pays membres dont les citoyens sont sans visa, en pourcentage du nombre total des pays membres de la CER moins un.
	IV.c	Proportion de pays membres de la CER dont les citoyens peuvent obtenir le visa à l'arrivée	Nombre des autres pays membres dont les citoyens peuvent obtenir le visa à l'aéroport du pays, en pourcentage du nombre total des pays membres de la CER moins un.
V. Indice composite intégration financière et convergence des politiques macro- économiques (2)	V.a	Convertibilité régionale de la monnaie nationale	L'indicateur mesure le nombre de pays de la région avec lesquels le pays partage une monnaie commune ou avec lesquels sa monnaie est convertible.
	V.b	Différentiel du taux d'inflation (base IHPC)	Le différentiel d'inflation est la différence entre le taux d'inflation du pays et la moyenne régionale annuelle, sur la base de l'indice harmonisé des prix à la consommation.

Source : « Méthodologie de calcul de l'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) », *op. cit.*, p. 3.

Graphique 1 — Dimensions et indicateurs pour le calcul de l'IIRA



Cette baisse intervient dans un contexte de ralentissement de la croissance subrégionale qui s'explique par la fin d'un « super-cycle » pour la vente des matières premières exportées par les économies subrégionales. Cette performance est globalement comparable à celle des autres communautés économiques africaines (tableau 3, p. 8). Cependant, cette note globale masque les spécificités d'une CEDEAO globalement plus performante en matière de circulation des personnes et d'intégration macroéconomique, un peu en deçà de la moyenne des communautés économiques africaines pour les infrastructures, et particulièrement déficiente en matière d'intégration commerciale et productive.

Pour certains analystes, cette faible performance traduit la précipitation des décisions prises à la création de la CEDEAO. Cette dernière ne se serait pas appuyée sur une analyse préalable suffisamment documentée des problèmes relatifs à la coopération et à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest¹⁰.

En 1975, les États de la sous-région étaient peu complémentaires sur le plan industriel¹¹. Ils l'étaient de façon plus évidente dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, dont les productions, le plus souvent informelles¹², s'échangeaient déjà et continuent de traverser

10. BUNDU Abass, « La CEDEAO et l'avenir de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest », in Réal LAVERGNE (sous la dir. de), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris : Karthala et CRDI (Centre de recherches pour le développement international), 1996, p. 41-62.

11. *Ibidem*.

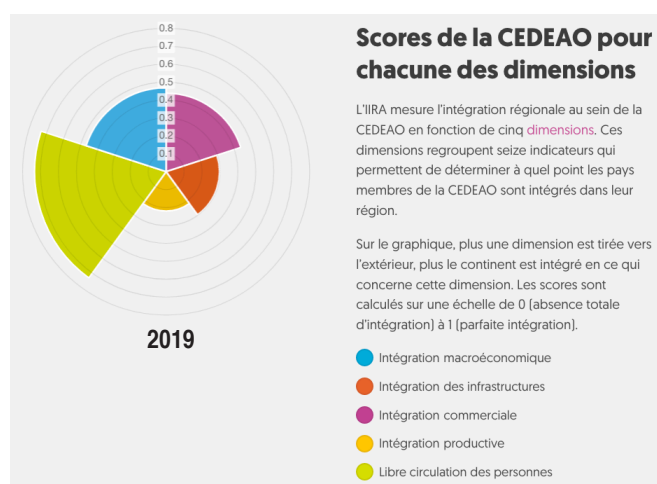
12. Le secteur de l'agriculture et de l'élevage est majoritairement informel. Dans des estimations déjà anciennes et minimalistes, Afristats estimait ainsi la part de l'informel à 52,7 % au Bénin, 48,1 % au Sénégal et 81,1 % au Burkina Faso. Sur ce point, voir THIAM Omar, « Le secteur informel en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives »,

les frontières. Le maïs cultivé dans les pays enclavés du Sahel se consomme aussi sur la côte, les oignons du Niger inondent les marchés d'Abidjan. Lors de la Tabaski (fête de l'Aïd), les Sénégalais consomment des moutons maliens et burkinabés¹³. Pendant ce temps, les produits industriels régionaux peinent toujours à exister sur les marchés ouest-africains¹⁴. En favorisant ainsi l'industrialisation au détriment de l'agriculture et de l'élevage, en ignorant ce qui est invisible pour les douanes, les États ont certainement délaissé le secteur le plus susceptible de stimuler les échanges régionaux.

Dans ce contexte, l'agriculture et l'élevage ont poursuivi leur intégration informelle dans le cadre de circuits d'échanges parallèles mal documentés¹⁵. Alors que les économistes partisans de l'intégration régionale ont toujours rappelé qu'un processus d'intégration régionale ne peut prétendre à l'efficacité s'il ne s'appuie pas sur des complémentarités économiques (commerciales et productives), les États de la CEDEAO, empreints de visions exogènes du progrès, les ont ignorées et continueraient de pâtir de ce péché originel¹⁶.

Tableau 2 — Évolution des scores de l'intégration régionale dans la CEDEAO et score CEDEAO 2019

CEDEAO	2016	2019
Intégration commerciale	0,442	0,438
Intégration productive	0,265	0,220
Intégration macroéconomique	0,611	0,469
Intégration des infrastructures	0,426	0,298
Liberté de circulation	0,800	0,733



Pays africains
les moins intégrés
0,147

Pays africains
les plus intégrés
0,625

0 — faiblement intégré — 0,33 — modérément intégré — 0,66 — bien intégré — 1

Sources : *Indice de l'intégration régionale en Afrique. Rapport 2016, op. cit.* ; *Indice de l'intégration régionale en Afrique. Rapport 2019, op. cit.* ; et site Internet <https://www.integrate-africa.org/fr/classes/comunautes-economiques-regionales/cedeo/>

Management & sciences sociales, n° 25, juillet-décembre 2018, p. 118-129. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02159695/document>. Consulté le 16 juin 2021. D'autres données statistiques existent. Une enquête réalisée au Mali en 2015 estimait que 96,5 % des emplois y étaient informels contre seulement 3,5 % d'emplois formels en 2014 ; en milieu rural, 99 % des emplois étaient informels — cette étude était sur le site de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation, URL : <http://onf-mali.org/wp-content/uploads/2018/05/Caracteristiques-et-Determinants-Emploi-Informel.pdf>, mais indisponible en juin 2021, suite à l'incendie des data centers d'OVH).

13. Voir « Sénégal : le Covid-19 fait craindre un manque de moutons pour la Tabaski », RFI (Radio France internationale), 27 juin 2020. URL : <https://www.rfi.fr/afrique/20200627-senegal-le-covid-19-fait-craindre-manque-moutons-la-tabaski>. Consulté le 16 juin 2021.

14. Bien que des progrès soient réalisés (matériaux de construction, produits agroalimentaires transformés, etc.).

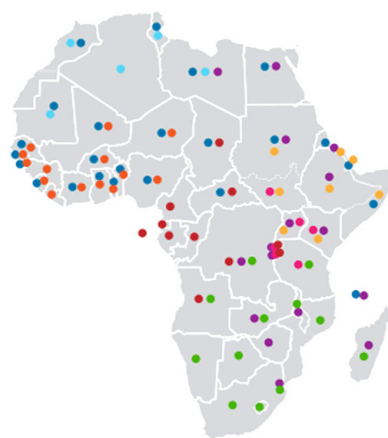
15. « Un aperçu du commerce transfrontalier au long du corridor Abidjan-Lagos », Centre africain pour les politiques commerciales / Commission économique pour l'Afrique, 2020. URL : https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/crossbordertradebrief_fr.pdf. Consulté le 16 juin 2021.

16. Vers 1960, les politiques de développement engagées se confondent avec des stratégies sectorielles d'industrialisation pilotées sans succès par les États : la structure rentière, la faible diversification économique et l'inefficacité des pouvoirs publics précipitent un échec massif. Déconnectées de politiques sociales, les stratégies sectorielles n'éradiquent par ailleurs pas le sous-développement. Dans la foulée de cet échec, entre 1990 et 2000, les plans d'ajustement structurel se caractérisent par un désengagement massif de l'État et une primauté

Tableau 3 — Performances comparées des communautés économiques régionales africaines en 2016, sur base de l'IIRA

Les différentes communautés économiques régionales de l'Afrique

-  **CEN-SAD (Communauté des États Sahélo-Sahariens) :**
Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Tchad, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo, Tunisie.
-  **UMA (Union du Maghreb arabe) :**
Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie.
-  **COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) :**
Burundi, Comores, République Démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Soudan, Seychelles, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.
-  **IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) :**
Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Ouganda.
-  **EAC (Communauté d'Afrique de l'Est) :**
Burundi, Kenya, Rwanda, Soudan du Sud, Ouganda, Tanzanie.
-  **CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) :**
Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
-  **CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale) :**
Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon, Rwanda, São Tomé et Príncipe.
-  **SADC (Communauté de développement d'Afrique australe) :**
Angola, Botswana, République Démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.



Communauté économique régionale (CER)	Intégration commerciale	Infrastructures régionales	Intégration productive	Libre circulation des personnes	Intégration financière et macro-économique
CEA	0,780	0,496	0,553	0,715	0,156
CEDEAO	0,442	0,426	0,265	0,800	0,611
CEEAC	0,526	0,451	0,293	0,400	0,599
CEN-SAD	0,353	0,251	0,247	0,479	0,524
COMESA	0,572	0,439	0,452	0,268	0,343
IGAD	0,505	0,630	0,434	0,454	0,221
SADC	0,508	0,502	0,350	0,530	0,397
UMA	0,631	0,491	0,481	0,493	0,199
Moyenne des huit CER	0,540	0,461	0,384	0,517	0,381

Sources : Baobab News. URL : <https://africa.baobab.news/2020/06/11/quelles-sont-les-communautes-economiques-regionales-de-lafrique/>. Consulté le 16 juin 2021 ; et *Indice de l'intégration régionale en Afrique. Rapport 2016, op. cit.*

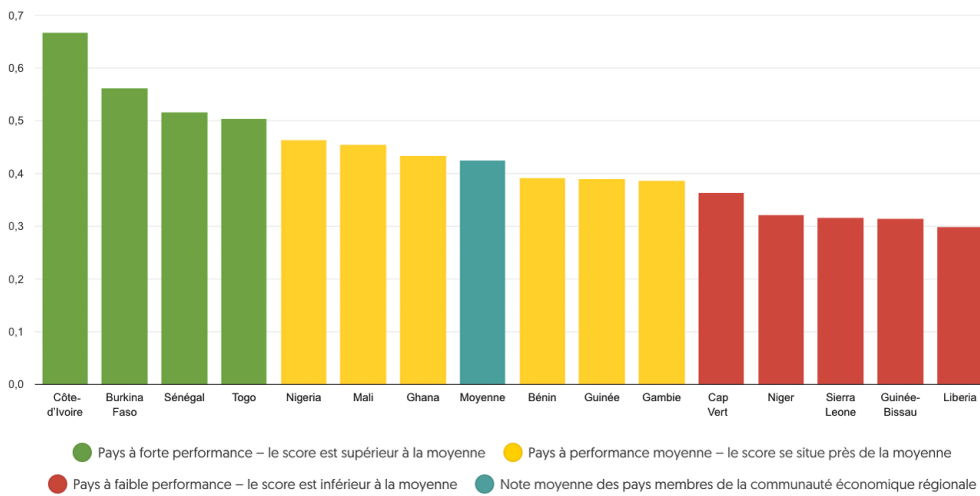
La mauvaise performance globale de la CEDEAO masque toutefois d'importants contrastes entre États membres (graphique 2). On note ainsi la quasi-absence d'intégration productive de 7 de ses 15 pays membres. Les autres ont des structures industrielles assez similaires : ils ont ainsi peu à échanger. Pénalisés par des infrastructures sous-efficaces et des attitudes protectionnistes, les États membres n'ont pas fait preuve de volonté politique pour intégrer leurs trop rares chaînes de valeur. Ils ont privilégié le maintien de structures industrielles souvent mal gérées qui écoulaient une production locale non compétitive. Ces structures inefficaces ont longtemps bénéficié d'un climat des affaires ¹⁷ peu propice à la réalisation d'investissements privés susceptibles de venir les concurrencer.

accordée au secteur privé. C'est toujours cette vision, désormais teintée de vert, en creux de laquelle résonnent les 10 commandements du « consensus de Washington », qui est à l'œuvre aujourd'hui et préside à la conception des stratégies économiques.

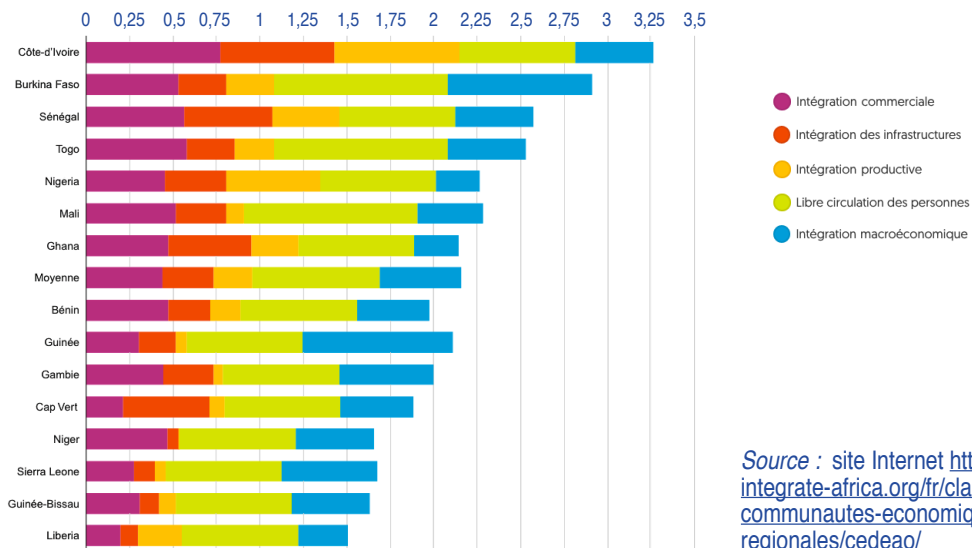
17. Les pays de la CEDEAO ont beaucoup progressé dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale mais restent assez mal classés et progressent moins vite que d'autres pays africains comme Maurice (13^e sur 190

Graphique 2 — Performances 2019 des États de la CEDEAO en matière d'intégration économique régionale

A. Score et classement des pays



B. Performances des pays dans chacune des cinq dimensions



Le secteur industriel, considéré initialement comme le fer de lance du développement économique, reste embryonnaire. Aujourd'hui, il est trop effacé pour soutenir l'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Même si, depuis une dizaine d'années, certains États — Sénégal, Côte-d'Ivoire, Ghana, Cap-Vert, voire Nigeria — obtiennent des résultats encourageants, les autres ne disposent pas des leviers nécessaires pour améliorer leur situation à court terme. Le score du plus performant de ce groupe de « condamnés » (le Mali) n'est que de 0,101 alors que le plus faible (Niger) réalise un score de 0. La performance des pays les plus intégrés de la CEDEAO n'est pas suffisante pour compenser ces mauvais résultats : le meilleur élève, la Côte-d'Ivoire, affiche un score satisfaisant de 0,718 ; le Nigeria qui le suit n'obtient qu'un score de 0,540 et le troisième, le Sénégal, 0,388.

en 2020), le Rwanda (38^e en 2020), ou le Maroc (53^e) ou le Kenya (56^e). Le pays le mieux classé en 2020 est le Togo (97^e sur 190). Voir *Doing Business 2020*, Banque mondiale. URL : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/32436/9781464814402.pdf>. Consulté le 16 juin 2021.

La faible intégration productive au sein de la CEDEAO a comme corollaire une intégration commerciale limitée. Ici encore, des différences existent. La Côte-d'Ivoire fait office de *leader* (0,77) alors que des pays comme le Liberia ou le Cap-Vert obtiennent des scores très faibles (respectivement 0,21 et 0,20). Reste qu'en privilégiant le soutien aux industries locales plutôt qu'à la coopération régionale, les États ouest-africains ont tardé à supprimer les barrières internes. Ce protectionnisme n'a pas stimulé les échanges déjà pénalisés par une taille de marché réduite et l'hétérogénéité des pays en termes de niveau de revenu ¹⁸ : l'Afrique de l'Ouest présente d'énormes disparités en termes de poids économique et de niveau de développement, notamment entre États côtiers et États enclavés, ainsi qu'entre le Nigeria et les autres États membres de la CEDEAO ¹⁹.

De plus, ces écarts initiaux entre bénéficiaires et victimes de l'intégration se sont creusés : les pays côtiers les plus développés (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigeria) ont mieux profité, et plus rapidement, de la multiplication des échanges et ont accru leurs avantages concurrentiels sur les autres États membres. Se posant en victimes, ces derniers se sont rapidement entendus sur la nécessité de compensations qui sapent les efforts de rationalisation économique, raison d'être d'une intégration commerciale ²⁰. En 2009 et en moyenne, le niveau du commerce intrarégional était estimé à seulement 10 % ²¹. Ce taux a peu évolué entre 2009 et 2016 ²². Il oscillait entre 9,5 % et 11,5 % entre 2011 et 2016 ²³, contre 64,3 % pour les États membres de l'Union européenne (UE-28) en 2018 ²⁴.

En dépit de progrès ²⁵, le déficit d'intégration des infrastructures reste un frein évident à l'intégration. Avec un indice IIRA de 0,66, c'est une fois encore la Côte-d'Ivoire qui est la mieux connectée, suivie par le Sénégal (0,50), le Cap-Vert (0,50) et le Ghana (0,47), alors que le Niger affiche un score de 0,07. Concernant l'accès à l'électricité, les progrès accomplis en Afrique

18. Si la CEDEAO est peuplée (environ 356 millions d'habitants en 2016), les niveaux de vie y sont assez faibles et disparates, entre États comme au sein des États.

19. Le Nigeria représente plus de 70 % du produit intérieur brut (PIB) régional : en incluant le Ghana, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, qui pèsent environ 21 % du PIB régional, quatre États représentent plus de 90 % de ce PIB régional !

20. Le Fonds de coopération, de compensation et de développement avait été créé par le traité révisé en son article 21 pour compenser la perte de recettes subie par les États membres du fait de l'application du traité. La Décision A/1 9/5/80 de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO du 28 mai 1980 à Lomé, relative à l'application de la procédure de compensation des pertes de recettes subies par les États membres du fait de la libéralisation des échanges intracommunautaires en donne une idée exacte : « la perte de recettes est constituée par l'ensemble des moins-values enregistrées par cet État en raison de la libéralisation des échanges intérieurs de la Communauté. Elle est égale à la différence entre le revenu qui aurait été perçu en appliquant le taux de la nation la plus favorisée ou le taux général, consolidé au 28 mai 1979, et le revenu actuel perçu en utilisant le taux de taxation préférentielle découlant du programme de libéralisation tel que décidé par le Conseil des ministres. » Très controversé, ce fonds a été transformé en 1999 en Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC).

21. KASSAH-TRAORÉ Zouhéréto, « Les entraves au schéma de la libéralisation », in N'buéké ADOVI GOEH-AKUÉ (sous la dir. de), *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo*, Paris : Karthala, 2009, p. 174.

22. LAMLILI Nadia et DUHEM Vincent, « Mohammed VI à l'UA : "Il est beau le jour où l'on rentre chez soi !" », *Jeune Afrique*, 31 janvier 2017. URL : <https://www.jeuneafrique.com/398886/politique/mohammed-vi-a-lua-beau-jour-lon-rentre-chez-soi/>. Consulté le 16 juin 2021.

23. Voir « Profil type de la CEDEAO ». URL : <https://www.ecowas.int/profil-type-de-la-cedeao/?lang=fr>. Consulté le 16 juin 2021.

24. DANIEL Justine, « Commerce : les pays de l'Union européenne échangent surtout entre eux », *Toute l'Europe*, 25 avril 2019. URL : <https://www.touteleurope.eu/actualite/commerce-les-pays-de-l-union-europeenne-echangent-surtout-entre-eux.html>. Consulté le 16 juin 2021.

25. Sur les infrastructures, cf. HOMMEL Thierry, « Infrastructures ouest africaines », *Diagnostic prospectif*, 8 juillet 2019, Futuribles International. URL : <https://www.futuribles.com/fr/groupes/forum-prospectif-de-lafrique-de-louest/document/infrastructures-ouest-africaines/>. Consulté le 21 juin 2021.

de l'Ouest depuis 25 ans sont importants. L'interconnexion des États a également progressé. Ces progrès masquent de forts contrastes entre États comme au sein de chacun d'entre eux : au sein des États, le différentiel d'accès entre zones urbaines et zones rurales s'estompe mais reste marqué. Le différentiel entre pays est tout aussi contrasté. Certains (Cap-Vert, Ghana) approchent les performances de pays développés, tandis que d'autres se trouvent dans une situation caractéristique des PMA (pays les moins avancés) : le Niger, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, le Liberia ou le Burkina Faso peinent à atteindre un taux d'accès de 20 % en 2016.

Les infrastructures de transport accusent elles aussi un déficit de compétitivité. Privilégiée pour le transport, la route absorbe plus de 80 % des échanges voyageurs et fret dans la CEDEAO, mais l'extension du réseau n'y a pas été homogène. Le Mali, le Niger, la Guinée, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau ont vu leurs réseaux se développer moins rapidement que ceux du Nigeria, de la Côte-d'Ivoire, du Ghana, du Bénin, du Togo ou du Sénégal. Et dans l'ensemble, le transport routier reste coûteux, lent et peu sûr, particulièrement sur les axes secondaires.


En 2015, le réseau aérien souffre quant à lui de l'insuffisance des liaisons aériennes entre les capitales des États membres, d'une faiblesse des administrations de l'Aviation civile, d'un taux d'accidents aériens six fois supérieur à la moyenne mondiale (25 % des accidents pour 4 % du trafic mondial), de nombreuses entraves à la concurrence, de coûts d'exploitation élevés des compagnies aériennes, de tarifs aériens élevés pour les passagers et d'une carence des infrastructures aéroportuaires. Les ports ouest-africains ne sont pas plus compétitifs : ils font partie des ports les plus coûteux et accusent d'importants retards dans les délais de manutention. La durée moyenne de séjour d'un conteneur au port varie de 11 à 30 jours, alors que la norme exige que cette durée soit de 7 jours ou moins. Ces retards engendrent d'importants coûts supplémentaires.

Dans le domaine des télécommunications, les écarts de pénétration constatés avec le reste du monde se sont réduits, dans un contexte de libéralisation des services de télécommunication. Étant donné l'environnement de marché — présence importante de personnes avec un revenu faible et irrégulier —, le modèle économique proposant des cartes prépayées s'est révélé adapté. L'accès à Internet s'est également amélioré : en l'an 2000, on comptait une connexion pour 2 500 habitants au Sénégal (en Europe, ce taux approchait une connexion pour trois habitants), et parallèlement, 1/100 000 des pages Internet mondiales étaient d'origine africaine. En 2000, 485 000 utilisateurs d'Internet étaient recensés dans la CEDEAO, ils sont désormais plus de 150 millions. En 2017, 10,2 % des utilisateurs dans le monde étaient basés en Afrique. Dans la CEDEAO, près de 4 habitants sur 10 ont désormais accès à Internet : c'est à la fois beaucoup et peu, comparé aux scores d'accès des pays développés²⁶.

Enfin, l'intégration macroéconomique et financière reste pénalisée par les différentiels des taux d'inflation qui peuvent exister entre les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA : Côte-d'Ivoire, Sénégal, Mali, Bénin, Togo, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Niger) disposant d'une monnaie commune et de taux d'inflation comparables et maîtrisés, et ceux qui, comme le Ghana, la Guinée ou le Nigeria, disposent de leur propre monnaie et doivent en gérer les tensions inflationnistes (tableau 4). L'intégration suppose également que les monnaies soient convertibles entre elles, ce que l'instabilité monétaire de certains États ne permet pas réellement. De plus, des politiques macroéconomiques divergentes et le poids de certains États comme le Nigeria ont parfois entraîné de gros problèmes dans la balance des paiements. Il faut aussi rappeler que les États ouest-africains qui, hormis le Cap-Vert et le Nigeria, ont tous pu bénéficier de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) et d'un allègement de leur dette, se sont rapidement réendettés. Or, ce réendettement des

26. En France, le taux de couverture 2018 est de 89 %, soit près de 9 personnes sur 10. *Source* : Statista. URL : <https://fr.statista.com/statistiques/509227/menage-francais-acces-internet/>. Consulté le 21 juin 2021.

Tableau 4 — Monnaie des États de la CEDEAO

Pays	Monnaie nationale	Nature du régime de change	CEDEAO (haut) et UEMOA (bas)
Nigeria	Naira - NGN	Régime de change flottant	
Sierra Leone	Leone - SLL	Régime de change flottant	
Liberia	Dollar libérien - LRD	Régime de change flottant	
Ghana	Cédi - GHS	Régime de change flottant	
Guinée	Franc guinéen - GNF	Régime de change flottant	
Cap-Vert	Escudo cap-verdien - CVE	Régime de change flottant	
Gambie	Dalasi - GMD	Régime de change flottant	
UEMOA Bénin Burkina Faso Côte-d'Ivoire Guinée-Bissau Mali Niger Sénégal Togo	ECO de l'UEMOA (ex-franc de la Communauté financière en Afrique / FCFA)	Régime de change fixe / euro	

États ne s'est pas toujours traduit par des choix d'investissement productifs ; il ne contribue pas comme il le pourrait à la croissance régionale, qui reste cyclique et tributaire des performances du Nigeria, de la Côte-d'Ivoire, du Ghana et du Sénégal ²⁷.

C'est finalement dans le domaine de la libre circulation des personnes que la CEDEAO et ses membres affichent leur meilleure performance, même si trois pays seulement — Burkina Faso, Mali et Togo — ont adhéré au protocole de Kigali ²⁸ relatif à cette liberté fondamentale. Cela se traduit par un score de 1,00 pour ces pays dans l'indice IIRA 2019.

1.1.3. Des résultats en trompe-l'œil ?

À l'évidence, la CEDEAO progresse trop lentement. Ses performances sont en retrait des ambitions affichées à sa création. Pire, la convergence économique entre États membres y est moindre que dans l'UEMOA, de 19 ans sa cadette ²⁹, qui, hormis ses performances en

27. AGBÉPONOU Kossi M. et KEBALO Léleng, « Relation dette-croissance économique dans la CEDEAO. Analyse à travers une approche non linéaire », 2019. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02181738/document>. Consulté le 21 juin 2021. Si les auteurs indiquent qu'il n'existe pas de relation systématique entre les régimes de croissance et les niveaux d'endettement, l'endettement élevé devient un problème s'il n'est pas mobilisé pour la réalisation d'investissements qui soutiennent la croissance.

28. Protocole en ligne. URL : https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-treaty-protocol_on_free_movement_of_persons_in_africa_f.pdf. Consulté le 21 juin 2021.

29. BCEAO (Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest), *Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA en 2018*, Dakar : BCEAO, juillet 2019. URL : https://www.bceao.int/sites/default/files/2019-08/Rapport_sur_le_commerce_exterieur_de_l%27UEMOA_en_2018.pdf. Consulté le 21 juin 2021. Moins dotée initialement puisque ses membres partageaient une monnaie, l'UEMOA, créée 19 ans après la CEDEAO, en 1994, affiche en 2018 de meilleurs résultats macroéconomiques (monnaie commune et inflation maîtrisée) et commerciaux (environ 16 % des échanges sont intracommunautaires).

termes de convergence macroéconomique, est pourtant rarement citée en exemple. En 2007, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement adoptait la *Vision 2020*. Celle-ci souhaitait transformer à l'horizon 2020 la CEDEAO en « une région sans frontières, paisible, prospère et cohérente, bâtie sur la bonne gouvernance et où les populations ont la possibilité d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources, par la création d'opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement ³⁰ ». Force est de constater que si, aujourd'hui, la région s'affranchit progressivement des frontières, elle est tout sauf paisible et reste peu prospère.

Outre les faibles complémentarités économiques de départ, des orientations qui méritent d'être questionnées (choix de l'industrialisation plutôt que de l'agriculture) et les handicaps liés à la pauvreté des populations, l'intégration dans le cadre de la CEDEAO souffre essentiellement de la faible discipline communautaire de ses États membres. La CEDEAO est souvent instrumentalisée par ses membres les plus puissants, le Nigeria jouant le plus souvent à la fois le rôle de moteur et de frein à un grand nombre d'initiatives. Si l'harmonie règne en façade, les États membres sont régulièrement englués dans des conflits mus par des visées protectionnistes et des ambitions peu compatibles avec les orientations du traité de la CEDEAO. Ce traité reste d'ailleurs une réalité abstraite pour les populations.

L'IIRA met en visibilité certaines fragilités ouest-africaines. Doit-on pour autant s'en tenir à ces données ? Si ces scores sont médiocres, il est nécessaire de s'interroger sur l'utilité d'un indicateur qui écarte notamment les activités productives et échanges informels. Ces activités représentent, dans la sous-région, une part essentielle des activités économiques. Le commerce informel transfrontalier était estimé, en 2014, à 20 % du PIB du Nigeria et correspondait à 75 % de celui du Niger ³¹. En sus, certains bons résultats en matière d'intégration échappent aux approches strictement économiques et sont obtenus en dehors (mais avec le soutien) de la CEDEAO. La région ouest-africaine dispose d'agences spécialisées, efficaces en matière de fourniture et gestion de biens publics régionaux ³² essentiels aux activités économiques, comme les infrastructures ou les ressources en eau pour lesquelles des agences de bassin qualifiées — Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), Autorité du bassin du fleuve Niger (ABN), Autorité du bassin de la Volta (ABV) — interviennent avec un certain succès ³³. Dans l'espace sahélien sensible au *stress* hydrique, le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), organisation internationale fondée en 1973 lors de la première grande sécheresse dans la région, poursuit des activités centrées sur les enjeux de sécurité alimentaire et de bonne gestion des ressources naturelles. D'autres organisations sectorielles, comme l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS), sont également créditées de résultats intéressants en dépit de difficultés budgétaires récurrentes ³⁴. Mieux intégrer ces dyna-

30. *La CEDEAO à 40 ans. Une évaluation des progrès vers l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Nations unies (Commission économique pour l'Afrique), 2015. URL : https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/uneca_ecowas_report_fr_web.pdf. Consulté le 21 juin 2021.

31. *Regional Integration: Uniting to Compete. Facts & Figures*, Mo Ibrahim Foundation, 2014. URL : <https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2019-03/2014-facts-%26-figures-regional-integration-uniting-to-competere.pdf>. Consulté le 21 juin 2021.

32. Les biens publics sont des biens non rivaux et non exclusifs. Le caractère non exclusif d'un bien implique l'impossibilité d'exclure les utilisateurs (consommateurs) supplémentaires des bénéfices / services générés par un bien public pur. Le caractère non rival d'un bien signifie que son utilisation par un agent n'entrave pas son utilisation par les autres. Cette définition classique s'applique aux « biens publics purs » tels que l'air pur, la paix mondiale ou la stabilité financière mondiale. D'autres exemples de biens publics sont, entre autres, la limitation de la propagation des maladies contagieuses ou la publication des résultats de la recherche scientifique.

33. Cf. KOMARA Kabiné, *L'Eau, enjeu vital des relations internationales. Eaux transfrontalières : bombes à retardement ou facteurs de coopération et de paix ?*, Paris : Recherche Midi, 2018.

34. « 31^e anniversaire de l'OOAS : le directeur général donne les acquis et les défis dans le domaine de la santé », *LeFaso.net*, 8 juillet 2018. URL : <https://lefaso.net/spip.php?article84384>. Consulté le 21 juin 2021.

miques permettrait d'obtenir une image plus fidèle des réalités de la sous-région en matière d'intégration économique.

1.2. Intégration sécurité et défense

1.2.1. Une vocation qui s'affirme

La fonction sécuritaire de la CEDEAO s'est affirmée graduellement (encadré ci-dessous) depuis 1978. Les principales étapes sont la signature du Protocole relatif au mécanisme de prévention des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité en 1999, puis la création d'une Force régionale en attente en 2004. Si ces étapes attestent d'une intégration formelle, son efficacité reste controversée³⁵ : sur le plan formel, ces dispositions s'ajoutent à d'autres qui relèvent d'un cadre légal *supra* (charte des Nations unies, chapitre 8). De plus, la faiblesse des moyens dont disposent les États membres laisse planer le doute sur la réalité des capacités sécuritaires subrégionales.

Rappelons que l'adoption du Protocole relatif au mécanisme de prévention des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité fut signé dans la foulée de trois interventions de la CEDEAO au Liberia (1990-1999), en Sierra Leone (1998-2000) et en Guinée-Bissau (1998-1999). Depuis, la CEDEAO intervient parfois dans les États ouest-africains lors de coup d'État, crise électorale ou guerre civile (voir encadré ci-contre, p. 15) : Côte-d'Ivoire (2002), Togo (2005) ; puis, après l'adoption en 2008 du Cadre de prévention des conflits motivée par la volonté de rendre opérationnel le protocole signé en 1999, Guinée (2008-2010), Niger (2009-2011), Mali (2012-2013), Burkina Faso (2015), Liberia (2016). Elle ne s'est pas déployée au Mali en août 2020, lors de la destitution du président malien Ibrahim Boubacar Keïta par la junte militaire.

CADRE LÉGAL DE LA CEDEAO EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- 1978 Protocole de non-agression
- 1981 Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense
- 1991 Déclaration des principes politiques de la CEDEAO
- 1993 Traité révisé de la CEDEAO
- 1998 Moratoire sur l'importation et la fabrication des armes légères
- 1999 Protocole du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et pour le maintien de la paix et de la sécurité
- 2001 Protocole sur la bonne gouvernance et la démocratie
- 2004 Décision de mettre en place la Force en attente de la CEDEAO
- 2006 Création du programme de contrôle des armes légères de la CEDEAO
- 2008 Adoption d'un cadre de prévention des conflits de la CEDEAO. ■

35. ABASS Ademola, « The New Collective Security Mechanism of Ecowas: Innovations and Problems », *Journal of Conflict and Security Law*, vol. 5, n° 2, décembre 2000, p. 211-229.

LA FORCE EN ATTENTE DE LA CEDEAO

La Force en attente de la CEDEAO (FAC) est composée de différentes brigades nationales... Multidimensionnelle, elle comprend trois composantes :

► Premièrement, la composante militaire qui repose sur la mise à disposition de contingents nationaux par chacun des États membres. La FAC est notamment composée d'un groupement de force d'environ 2 500 hommes, pouvant être déployé rapidement, et d'une force principale pouvant renforcer la première au besoin. La FAC n'est prévue que pour des interventions d'une durée maximum de six mois. En plus des six scénarios de déploiement prévus par l'Union africaine, la CEDEAO a décidé en 2010 de maintenir les huit types de missions prévus dans le protocole de 1999, pour lesquels une composition *standard* a été identifiée.

► Deuxièmement, la FAC comprend une composante civile encore marginale. Il est prévu que des ingénieurs, du personnel médical, des travailleurs sociaux, et des institutionnels politiques et légaux participent aux interventions.

► Troisièmement, la FAC a un volet policier.

Le total des effectifs est fixé à 6 500 hommes... Depuis l'adoption du Protocole relatif au mécanisme de 1999, tous les États membres doivent contribuer à la constitution de la force à raison d'un bataillon, les opérations de déploiement sont financées par la CEDEAO, et le commandant de la force est nommé par le Conseil de médiation et de sécurité au niveau des chefs d'État et de gouvernement, sur recommandation du président de la Commission de la CEDEAO. ■

Source : DIALLO Joséphine, « L'intégration régionale sécuritaire de la CEDEAO ». URL : https://www.defense.gouv.fr/content/download/176584/1909092/file/4- Note bibliographique_CEDEAO.pdf. Consulté le 21 juin 2021.

1.2.2. Un bilan contrasté ?

Selon *Jeune Afrique*, « au fil des ans, l'organisation régionale est devenue le “pompiers” de l'Afrique de l'Ouest, *a fortiori* un instrument indispensable de règlement des conflits. Prête à dégainer la menace d'une intervention militaire pour remettre dans le rang un chef de l'État tenté par les prolongations ou qui serait menacé par une rébellion et souvent la première à intervenir sur les lieux du drame pour tenter d'y éteindre le feu...³⁶ » Néanmoins, la qualité des interventions est tributaire de l'existence d'un *leadership*, de la réalité de la volonté politique et du niveau d'expérience préalable de certains États membres dans des opérations de maintien de la paix³⁷. Les études concernant les interventions au Liberia, en Guinée-Bissau puis en Côte-d'Ivoire, au Togo et en Guinée, dressent généralement un bilan mitigé de ses opérations. À suivre Cyril Obi³⁸, l'établissement d'une force *ad hoc* n'a finalement pas permis de surmonter les déficiences logistiques et matérielles, les difficultés en matière de commandement et de contrôle, pas plus que la faible coordination entre les pays contributeurs qui existaient au sein de l'ECOMOG (Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group). C'est d'autant plus problématique que cette force dispose désormais d'un mandat élargi : l'adoption en 2001 du Protocole sur la bonne gouvernance et la démocratie³⁹ permet

36. OLIVIER Mathieu et GORWITZ Natacha, « CEDEAO : quel bilan pour le « pompiers » de l'Afrique de l'Ouest ? », *Jeune Afrique*, 16 décembre 2016. URL : <https://www.jeuneafrique.com/383460/politique/cedeo-bilan-pompier-de-lafrrique-de-louest/>. Consulté le 21 juin 2021.

37. MUSAH Abdel-Fatau, *West Africa: Governance and Security in a Changing Region*, New York : International Peace Institute (*Africa Program Working Paper Series*), 2009. URL : https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/publications/west_africa.pdf. Consulté le 21 juin 2021.

38. OBI Cyril I., « Economic Community of West African States on the Ground: Comparing Peacekeeping in Liberia, Sierra Leone, Guinea Bissau, and Côte-d'Ivoire », *African Security*, vol. 2, n° 2-3, 2009, p. 119-135. URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/19362200903361945>. Consulté le 21 juin 2021.

39. Disponible en ligne. URL : <https://www.eisa.org/pdf/ecowas2001protocol1.pdf>

aux États membres d'agir pour traiter des causes profondes des conflits internes, présentés en risque majeur pour la sécurité régionale. Il fait explicitement référence aux « principes de convergence constitutionnelle », au « rôle de l'armée et des forces de sécurité dans la démocratie » et à « la lutte contre la pauvreté et pour la promotion du dialogue social ».

L'écart entre les ambitions affichées et la réalité des pratiques est souvent réel. En Côte-d'Ivoire, la Force en attente n'a pas su convaincre Laurent Gbagbo de quitter le pouvoir durant la crise post-électorale de 2010-2011 ; au Burkina (2015), elle n'aurait pas joué un rôle important dans la restauration à son poste de Michel Kafando, alors président de la transition. Depuis août 2020, au Mali, elle cherche, via l'annonce de sanctions, à mettre sous pression la junte militaire malienne qui a renversé le pouvoir élu. Son succès est très relatif⁴⁰.

Sur d'autres terrains, la CEDEAO aurait cependant pesé sur les événements. Pour les défenseurs de l'action sécuritaire de l'institution, 1) le déploiement d'une force d'interposition régionale a favorisé la mise en place d'une force de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (ONU), au Liberia comme au Mali en 2012 ; 2) la médiation de la CEDEAO aurait permis d'accompagner le processus de transition politique au Niger, en Guinée, au Togo et en Guinée-Bissau ; enfin, 3) en 2016, la CEDEAO est intervenue avec succès pour restaurer l'ordre constitutionnel en Gambie, dans la foulée des élections présidentielles. Elle a conduit une médiation peu probante avant d'émettre un ordre d'intervention militaire. La présence des soldats de la Force en attente de la CEDEAO combinée à une menace de recours à la force aurait porté ses fruits. À l'opposé, d'autres experts considèrent que le faible professionnalisme des soldats comme des officiers des armées des États membres en fait souvent un facteur d'insécurité⁴¹ pour les populations qu'elles sont censées protéger. Force est de constater qu'au Nigeria et au Mali, les armées sont souvent tenues responsables d'exactions sur les populations civiles.

1.2.3. Une mise en échec dans l'espace sahélien

Dans la bande sahélienne et sur le bassin du lac Tchad où l'insécurité s'accroît depuis maintenant neuf ans, la CEDEAO s'est effacée au profit d'acteurs extérieurs et de dispositifs créés à l'occasion par les États soumis à la menace.

De toute évidence, le caractère transfrontalier et transrégional de la menace terroriste a imposé la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de sécurité. L'espace sahélien en est un parfait exemple. Il s'agit d'un terrain d'opération pour les groupes djihadistes de la Mauritanie au Tchad, deux États qui ne sont pas membres de la CEDEAO⁴². Également affecté par les activités djihadistes, le bassin du lac Tchad (Niger, Tchad, Cameroun et Nigeria) concerne également deux membres de la CEDEAO et deux membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Ces menaces ont obligé à la création de dispositifs *ad hoc*.

Dans l'espace sahélien, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad se sont associés dans le cadre du G5 Sahel, que la CEDEAO accepte pour partie de financer.

40. La CEDEAO voulait que l'autorité de transition désignée soit essentiellement civile, or, elle abrite avant tout des militaires dont trois issus directement de la junte ayant renversé le président élu. La CEDEAO a également fait d'importantes concessions sur la durée de la transition, finalement fixée à 18 mois. Voir « Mali : la CEDEAO fait une concession sur la durée de la transition », *IvoireBusiness.net*, 17 septembre 2020. URL : <https://www.ivoire-business.net/articles/mali-la-cedeao-fait-une-concession-sur-la-duree-de-la-transition>. Consulté le 21 juin 2021.

41. Pour le cas du Nigeria, cf. THURSTON Alexander, *Boko Haram: The History of an African Jihadist Movement*, Princeton : Princeton University Press, 2018. Concernant le Sahel plus largement, cf. PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?*, Paris : La Découverte, 2018.

42. La Mauritanie a quitté la CEDEAO en 2000. Elle est désormais membre de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Depuis 2017, elle se rapproche de nouveau de la CEDEAO. Le Tchad est membre de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

Dans le bassin du lac Tchad, Boko Haram a initialement tiré parti des mauvaises relations qu'entretenaient les États pour organiser son action⁴³. Cela a conduit les armées impliquées à renforcer leur coopération pour partager et coordonner le renseignement sur les activités des djihadistes, à mettre en œuvre une surveillance des frontières à l'appui de postes de contrôle et de patrouilles conjointes, à intervenir ensemble dans des raids aériens et, enfin, à promouvoir une coopération décentralisée transfrontalière autour de projets de développement concrets. Cette coopération s'est appuyée sur la Force multinationale mixte (FMM), fondée en 1994 pour lutter contre la criminalité et le grand banditisme dans la région, sous l'égide de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). Restée très peu opérationnelle — à sa création, les vives tensions nigéro-camerounaises ont conduit à la non-participation des forces armées camerounaises à la FMM —, elle a été réactivée en 2012. Son mandat a été élargi à la lutte contre le terrorisme. La FMM associe désormais les armées camerounaise, béninoise, nigériane, nigérienne et tchadienne. Elle siège à N'Djamena (Tchad). Néanmoins, son financement est essentiellement assuré par l'Union européenne (50 millions d'euros entre juillet 2016 et décembre 2018) : dans le domaine de la sécurité comme en matière d'intégration économique, les institutions agissantes restent certainement à la fois trop tributaires de l'appui des bailleurs⁴⁴, et trop soumises à la volonté politique et aux agendas électoraux des *leaders* des États membres, soucieux pour leur part d'une action communautaire qui ne contrecarre pas leurs ambitions personnelles.

2. Prospective de l'intégration régionale

Les performances de la CEDEAO en matière d'intégration régionale restent très en deçà des objectifs visés, peu compatibles avec les objectifs de développement économique affichés par la communauté économique régionale, ses États membres et ses partenaires du développement. Pourtant, dans certains domaines, des évolutions sont envisageables à l'horizon 2030. Même s'il est encore tôt pour l'affirmer, il est probable que la crise sanitaire Covid-19, qui interroge les modèles de croissance économique à l'œuvre, conduite à des inflexions — modérées ou plus drastiques — des orientations de politique publique dans la sous-région ouest-africaine. Et cela, tant dans les domaines de l'intégration économique que pour la mise en œuvre de la sécurité.

2.1. Performances de la CEDEAO en matière d'intégration économique régionale : perspectives 2030

2.1.1. Intégration des infrastructures

En 2030, les infrastructures ouest-africaines continueront d'accuser un retard sur celles des pays occidentaux mais auront progressé. Du fait de la croissance démographique et de l'augmentation encouragée de l'activité économique, la demande d'électricité devrait augmenter. On prévoyait en 2010 une multiplication par cinq de la demande d'électricité dans la CEDEAO entre 2010 et 2030, répartie entre demande urbaine, rurale et demande liée au développement de l'industrie⁴⁵. Les projections envisageaient une forte hausse des demandes urbaine et

43. cf. THURSTON Alexander, *op. cit.*

44. MAZOUÉ Aude, « Anti-terrorisme : les pays du G5 Sahel cherchent financement... désespérément », France 24, 14 novembre 2019. URL : <https://www.france24.com/fr/20191113-anti-terrorisme-pays-g5-sahel-cherchent-financement-desesperement>. Consulté le 21 juin 2021.

45. MIKETA Asami et MERVEN Bruno, *Pool énergétique d'Afrique de l'Ouest. Planification et perspectives pour les énergies renouvelables*, Abou Dabi : IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables), 2013. URL : https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2014/WAPP_FR.pdf. Consulté le 21 juin 2021.

industrielle, et une augmentation moindre de la demande rurale. Il apparaît aujourd'hui que ces perspectives sont discutables : elles pariaient sur une industrialisation rapide, alors que tout indique que cette industrialisation s'effectue à un rythme beaucoup plus lent.

On peut aussi s'interroger sur la capacité à satisfaire cette demande. Au regard des évolutions passées, différentes hypothèses peuvent être envisagées. Si l'on anticipe une multiplication par deux de l'accès sur 25 ans (4 % de taux de croissance annuel moyen / TCAM), seuls le Cap-Vert, la Côte-d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal disposeront en 2030 d'un accès universel. Avec une multiplication par trois sur 25 ans (8 % de TCAM), la Gambie et le Nigeria disposent également d'un accès universel en 2030. Basées sur les taux de progression observés sur la période 1990-2016, ces hypothèses d'accès sont conservatrices : il est possible d'envisager une accélération des taux observés eu égard à la poursuite des objectifs, de l'interconnexion prévue des réseaux, des progrès techniques et des moyens engagés. On peut aussi parier sur une stagnation sachant que l'accès aux financements pourrait, dans un contexte post-Covid-19, retarder les projets en cours comme le lancement d'autres chantiers.

Dans le domaine des transports routiers, la CEDEAO a entrepris plusieurs initiatives ⁴⁶. Deux corridors, Abidjan-Lagos et Praia-Dakar-Abidjan, sont prioritaires. Les travaux d'interconnexion routière ont progressé, mais l'après-Covid-19 est incertain. Il l'est plus encore dans le domaine aérien. En 2018, la libéralisation en cours, la baisse de concentration et l'amélioration progressive des infrastructures suggéraient une augmentation rapide de l'intensité concurrentielle et une meilleure desserte des villes secondaires. La crise de la Covid-19, qui frappe particulièrement le secteur, fait payer un lourd tribut aux compagnies et modifie plus largement les perspectives de développement du transport aérien. Oumnia Boutaleb indiquait qu'avant la crise, l'Association internationale du transport aérien (IATA) prévoyait une croissance de 5,7 % du trafic annuel jusqu'en 2034 ⁴⁷. Avec la crise Covid-19, « 95 % de la flotte des compagnies aériennes des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine s'est retrouvée clouée au sol à cause des mesures restrictives imposées par les gouvernements et [...] un retour à la normal n'est envisageable que dans les trois ou quatre prochaines années. Cette annonce s'explique par la baisse de 51 % du trafic aérien attendue pour l'année 2020 ⁴⁸. » La faiblesse de la trésorerie des compagnies combinée à la faiblesse du trafic rend l'évolution de ce secteur très incertaine.

Concernant le rail, les projets d'interconnexion qui permettraient de faire rivaliser rail et route restent très partiels. Ils ne concernent que le Mali, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire d'un côté, la Côte-d'Ivoire, le Burkina, le Niger et le Bénin de l'autre. Le financement des infrastructures et les modèles d'exploitation rencontrent d'importants problèmes de rentabilité. Avant la crise Covid-19, on pouvait raisonnablement anticiper une interconnexion quasi complète des huit pays de l'UEMOA à l'horizon 2030, mais parier sur la compétitivité de ces liaisons était déjà osé. Les pays anglophones bénéficiant d'un autre écartement, ils restent en dehors de ces projets. Le Nigeria investissait également dans son réseau et s'engageait vers la privatisation, mais ici aussi les travaux impliquent des dépenses. Dans ce domaine, des signaux suggèrent une poursuite des projets sans trop de retards ⁴⁹.

46. Notamment dans le cadre du Programme communautaire de développement (PCD) dont l'objet est de contribuer à la construction d'une union économique régionale compétitive, viable et sécurisée avec une participation accrue des populations au processus d'intégration.

47. BOUTALEB Oumnia, *Le Transport aérien et le tourisme frappés de plein fouet par la crise de la Covid-19*, Rabat : Policy Center for the New South, *Policy Paper*, juin 2020. URL : https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP_20-15_Boutaleb%20%281%29.pdf. Consulté le 21 juin 2021.

48. DIOP Mouhammadou, « Les fortunes diverses des compagnies africaines face au Covid 19 », *AfriMag*, 18 août 2020. URL : <https://afriMag.net/fortunes-diverses-compagnies-africaines-face-covid/>. Consulté le 21 juin 2021.

49. « Au Nigeria, un plan à 41 milliards de dollars pour développer le réseau ferroviaire », *Jeune Afrique*, 17 août 2017. URL : <https://www.jeuneafrique.com/466736/economie/au-nigeria-un-plan-a-41-milliards-de-dollars-pour-developper-le-reseau-ferroviaire/>. Consulté le 21 juin 2021.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'adoption de la 4G était fulgurante avant la crise sanitaire. Au premier trimestre 2018, 27 réseaux LTE (*Long Term Evolution*, proche de la 4G) étaient actifs dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest. Cinq ont été lancés en 2019. La 5G devait être disponible vers 2025, bien que son adoption puisse être ralentie par une couverture réseau limitée (notamment dans les zones rurales) et par le manque d'appareils compatibles. Les professionnels anticipaient une forte évolution du nombre d'abonnés uniques entre 2017 et 2025 : de 185 millions (47 % de pénétration) à 248 millions (54 % de pénétration) sur la base d'une croissance de 4 % par an. Avant la crise de la Covid-19, on estimait donc que d'ici 2025, l'Afrique de l'Ouest pourrait compter 72 millions de nouveaux abonnés mobiles. Le Nigeria pesait pour la moitié du total des nouveaux abonnés escomptés. Le Ghana, la Côte-d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso complétaient le *top 5* des marchés présentant le plus grand nombre de nouveaux abonnés mobiles⁵⁰. Dans un contexte post-Covid qui change les perspectives d'équipement des ménages, il semble prudent d'envisager une forte baisse du taux de croissance moyen pour les trois prochaines années au moins, et un ralentissement des projets. Les perspectives *supra* ne seront donc certainement pas réalisées en 2025, mais pourraient l'être en 2030 si des plans de relance efficaces sont adoptés et financés.

2.1.2. Intégration productive

À l'instar de l'intégration des infrastructures, l'intégration productive a été soutenue par une programmation de plans de développement qui continuent de mettre l'accent sur la nécessité de l'industrialisation, l'intégration des chaînes de valeur et la transformation locale des ressources brutes. À l'échelle des États d'Afrique subsaharienne, ce sont les plans de développement ou d'émergence qui consignent ces exigences de changement. En 2017, 37 États africains avaient engagé des programmes conçus autour de réformes inspirées par le consensus de Washington. Ces réformes doivent renforcer l'attractivité pays et faciliter l'investissement direct étranger comme la libération des potentiels endogènes.

De surcroît, ces plans sont nationaux. Mimétiques, ils parient sur la création d'économies compétitives somme toute assez similaires pour les pays de niveau comparable, et prolongent une tendance lourde des tentatives d'industrialisation subrégionales. Avant même de les avoir envisagées, ces plans semblent avoir écarté la mobilisation de complémentarités susceptibles d'intégrer leur approche économique de l'émergence et de régionaliser l'union économique. Les États ont ainsi choisi de créer de la valeur dans leurs espaces respectifs de souveraineté plutôt que de viser des approches synergiques, transfrontalières et pensées à l'échelle d'éco-régions. De plus, les plans prévoient de « monter en gamme » sur des bases souvent peu innovantes : en dehors de quelques projets à vocation exemplaire, les préoccupations environnementales sont généralement sous-intégrées.

Mais au-delà de leur contenu, c'est la capacité de leur mise en œuvre dans les délais programmés qui interroge, sachant que cette dernière reste tributaire de progrès importants de la compétitivité des facteurs de production ; celle des infrastructures, réelle, reste incertaine. Celle de la main-d'œuvre semble hors d'atteinte : bien que les secteurs de la santé et de l'éducation s'améliorent, les progrès interviennent à un rythme trop lent pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre domestique abondante, bien formée et en bonne santé à l'horizon 2030⁵¹. La

50. HOMMEL Thierry, « Perspectives du marché de la téléphonie mobile en Afrique de l'Ouest », *Note de veille*, 21 février 2019, Futuribles International. URL : <https://www.futuribles.com/fr/groupe/forum-prospectif-de-lafrique-de-louest/document/perspectives-du-marche-de-la-telephonie-mobile-en/>. Consulté le 21 juin 2021.

51. Sur les perspectives en matière d'éducation, voir HOMMEL Thierry, « Éducation en Afrique de l'Ouest. Tendances d'évolution à l'horizon 2030-2040 », *Diagnostic prospectif*, 7 février 2020, Futuribles international. URL : <https://www.futuribles.com/fr/groupe/forum-prospectif-de-lafrique-de-louest/document/education-en-afrique-de-louest-tendances-devolutio/>. Consulté le 21 juin 2021.

disponibilité du capital est aussi un sujet d'interrogation dans le contexte de l'annonce d'importantes réformes (cf. 2.1.3). Enfin, soulignons qu'en dehors de l'agriculture, des industries extractives ou des matériaux de construction, les potentiels de création de chaînes de valeur compétitives restent limités.

Point positif cependant, ces plans remettent depuis quelques années l'accent sur l'agriculture et le développement de filières agro-industrielles ; ils envisagent également l'intégration progressive des activités informelles qui pèsent tant dans les échanges intracommunautaires.

Mais seront-ils réellement mis en œuvre alors que leur financement est également devenu un sujet d'interrogation dans le contexte de la Covid-19 ? Pour les partisans des plans d'urgence, la nécessité de l'annulation de la dette détenue par leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux est devenue une question centrale. Juguler les premiers impacts socio-économiques de la pandémie et « émerger » impliquent en effet que les États ouest-africains disposent de marges de manœuvre budgétaires supplémentaires. Des sursis suffisamment longs du remboursement du service de la dette extérieure ne suffiront probablement pas à dégager ces excédents. Inversement, une annulation, sur des niveaux importants, pourrait produire l'effet désiré. Les tenants de cette position envisagent une conversion de la dette en programmes d'investissement qui cibleraient des besoins de relance économique et de résilience sociale post-Covid-19, et permettraient de corriger marginalement les programmes engagés sans remettre en débat le cap visé. En dépit d'accords de principe, dont les plus récents datent de mai 2021⁵², le financement des économies ouest-africaines post-Covid-19 reste l'objet de débats contradictoires.

Cependant, la crise sanitaire et ses effets économiques induits remettent sur le devant de la scène une critique plus profonde des orientations néolibérales qui dessinent des plans. Révélatrice des faiblesses structurelles d'un modèle, la crise sanitaire conduit les partisans d'un « autre développement » à reporter la question de l'endettement au second plan et à recentrer le débat sur la nature des stratégies mobilisées. Alors que la transformation structurelle recherchée par les États et leurs partenaires techniques et financiers, et leurs modalités d'intégration régionale ambitionnent d'accélérer l'intégration des pays concernés dans l'économie mondiale, ils en appellent à un développement économique centré sur les besoins des populations et la montée en puissance des compétences dans l'espace régional.

Certains partenaires de l'aide se montrent désormais réceptifs à cette position qui encourage à s'orienter vers d'autres projets. Accusée de ne pas créer suffisamment d'emplois et d'instaurer des dynamiques de croissance peu inclusives, l'extraversion économique et financière perd des partisans. Le développement d'activités endogènes, durables, créatrices de valeur et d'emplois, et répondant aux besoins du marché intérieur serait désormais encouragé. La mise en œuvre de modèles économiques durables et respectueux de l'environnement — agro-écologie, économie circulaire, écologie industrielle territorialisée — est elle aussi envisagée, tant sur le plan industriel que pour le secteur agricole. Le tout essentiellement au moyen d'investissements domestiques ; beaucoup souhaitent que la production de biens transformés, notamment dans le secteur alimentaire, soit encouragée, formalisée et raisonnablement protégée, au risque de créer des distorsions de marché qui rompent également avec l'orthodoxie des institutions de Bretton Woods. Popularisée par les acteurs de la société civile, cette approche économique esquisse une autre vision de l'intégration régionale qui devra s'imposer. À ce stade, il est difficile de préciser comment et jusqu'où les partenaires de l'aide se montreront prêts à réformer leur action.

52. Déclaration au Sommet sur le financement des économies africaines, Paris, 18 mai 2021. URL : <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/10/2fc50a1b3dd5a542d0da02d8b3f564326073efee.pdf>. Consulté le 21 juin 2021.

2.1.3. Intégration macroéconomique et financière

L'intégration macroéconomique et financière est un objectif affiché par la CEDEAO. Cependant, une vision commune fait toujours défaut. En 2019, différentes monnaies coexistent au sein de la CEDEAO. Huit États membres — le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo — sont liés par l'usage d'une monnaie commune, le franc de la communauté financière en Afrique (FCFA). Ils forment l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA)⁵³, laquelle affichait en 2017 un taux de croissance économique de 6,7 %. Avec l'accord de la France et de l'UE, ces pays ont décidé d'adopter en 2020 l'ECO, une nouvelle monnaie commune dont les principes de gestion restent pour l'heure calés sur ceux du FCFA, hormis le rapatriement d'une partie des réserves jusqu'ici déposée en France, dans les comptes de la BCEAO. Les sept autres États membres — Cap-Vert, Ghana, Gambie, Guinée, Liberia, Nigeria et Sierra Leone — disposent de monnaies nationales et ne sont pas associés en union monétaire (tableau 4, p. 12).

L'ECO et les sept autres monnaies ne disposent donc pas des mêmes régimes de change (encadré p. 22)⁵⁴. Celui du FCFA / ECO est fixe, celui des autres monnaies est flottant. Le cours du FCFA / ECO est fixé par la banque centrale émettrice par rapport à un étalon, l'euro. Du fait de la parité fixe, il doit être maintenu à l'intérieur de la marge de fluctuation autorisée par les autorités monétaires. Pour les sept autres monnaies régionales, aucun engagement n'est pris au sujet du taux de change qui évolue librement, en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes.

Par conséquent, la création de la monnaie commune de la CEDEAO implique d'importants aménagements, au sein de la zone UEMOA comme dans les sept autres États membres. Et les débats tâtonnent. Le 21 février 2018 à Accra (Ghana), les chefs d'États membres avaient réaffirmé leur engagement politique à réaliser la monnaie unique de la CEDEAO en 2020. Ils plaidaient pour une approche graduelle privilégiant un démarrage avec les pays qui respectent six critères de convergence⁵⁵ qu'aucun État n'a respectés⁵⁶ au cours des cinq dernières années. Au regard de ces évolutions récentes, ces experts jugeaient l'accélération des événements autour de la monnaie commune précipitée, une union monétaire ne pouvant être envisagée sans une plus grande convergence économique. La situation sanitaire des pays renforce ce point de vue : les chefs d'État ont décidé de repousser à janvier 2022 la reprise de l'application de leur pacte de convergence, à cause de la pandémie de Covid-19 qui a obligé les pays ouest-africains à accroître leurs dépenses.

Les travaux techniques relatifs à la mise en place de cette monnaie soulignent les oppositions de certains États membres aux critères retenus et mettent en visibilité l'absence d'accord autour de la politique monétaire à adopter⁵⁷. Les débats mettent en évidence le scepticisme

53. Créée le 10 janvier 1994 à Dakar (Sénégal), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a pour objectif essentiel l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

54. Le régime de change désigne l'ensemble des règles par lesquelles un pays ou un ensemble de pays organise(nt) la détermination des taux de change.

55. La convergence s'effectue autour de quatre critères de premier rang : 1) *ratio* du déficit budgétaire (dons compris) rapporté au PIB $\leq 3\%$; 2) taux d'inflation en moyenne annuelle $\leq 10\%$; 3) mode de financement du déficit budgétaire par la banque centrale $\leq 10\%$; et 4) réserves brutes \geq trois mois d'importations ; et de deux critères de second rang : 5) *ratio* dette/PIB $\leq 70\%$; et 6) variation du taux de change nominal ($\pm 10\%$).

56. *Rapport de convergence 2016 de la CEDEAO*, Commission de la CEDEAO, juillet 2017. URL : http://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2017/11/Rapport-convergence-2016_Final_final.pdf. Consulté le 21 juin 2021.

57. Le critère *Ratio* du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au PIB inférieur ou égal à 3 % est identique à celui retenu dans l'Union européenne. Certains analystes arguent qu'il ne correspond pas

FLUCTUATIONS MONÉTAIRES : PRINCIPES DE BASE

Dans un régime de change flottant, une monnaie fluctue en fonction de l'offre et de la demande : une demande importante conduit à une augmentation de sa valeur ; inversement, une demande faible la déprécie. Différents paramètres, dont les évolutions de la masse monétaire et des taux d'intérêt, affectent la valeur d'une devise. Au sein d'une zone géographique donnée, la masse monétaire en circulation est la somme des moyens de paiement mis à disposition des agents économiques pour épargner, investir ou consommer. Elle équivaut au stock de monnaie possédé par les agents non financiers (les ménages, l'État et les entreprises non bancaires et non financières, par opposition aux agents financiers que sont les banques commerciales, le trésor public et la banque centrale) résidents de cette zone.

Dans une conception keynésienne, l'augmentation du volume de la masse monétaire incite les agents à consommer ou à investir. Une masse monétaire importante génère de l'activité économique et soutient la croissance, mais elle contribue également à l'inflation : la demande pour cette monnaie reste inférieure à l'offre, et sa valeur baisse par rapport aux devises plus demandées sur les marchés. Lorsque la masse monétaire est importante, les investisseurs obtiennent de faibles retours sur investissement pour cette devise, les taux d'intérêt sont faibles. À moyen terme, ces taux faibles peuvent faciliter l'emprunt et stimuler la consommation et l'activité économique. Néanmoins, une inflation incontrôlée conduira à une défiance vis-à-vis de l'économie considérée (retrait des investissements étrangers et domestiques, baisse de la consommation). Inversement, une baisse de la quantité de monnaie en circulation peut provoquer une contraction de l'activité économique. Le manque de liquidité contraint la consommation et l'investissement, et inhibe la croissance économique.

Sur le marché des changes, cette baisse de la disponibilité peut renforcer la valeur nominale de la monnaie qui devient recherchée. Dans cette situation, les taux d'intérêt ont tendance à augmenter : la demande dépassant l'offre, le rendement (retour sur investissement) de cette monnaie est important. Afin de soutenir une politique économique ciblée, les banques centrales doivent donc pouvoir contrôler la masse monétaire (billets, pièces, compte courant des banques à la banque centrale) et les taux d'intérêt directeurs pour les maintenir à des niveaux compatibles avec les choix économiques projetés. ■

Source : « Incertitudes et débats monétaires au sein de la CEDEAO », Thierry Hommel Conseil. URL : <http://thierryhommel.fr/blog/incertitudes-et-debats-monetaires-au-sein-de-la-cedeao/>. Consulté le 21 juin 2021.

du Nigeria sur l'ensemble du processus. Le Nigeria a ainsi fait du renoncement des pays de l'UEMOA à certains aspects de la gestion monétaire de l'ex-zone franc, essentiellement le dénouement des liens avec le Trésor français, un préalable à la poursuite de la négociation. À ces injonctions, le Nigeria ajoute la nécessité d'une convergence des politiques fiscales, des politiques commerciales et monétaires et des systèmes statistiques⁵⁸. Si certaines de leurs revendications sont susceptibles d'être satisfaites ou le sont déjà, d'autres — principe de gestion monétaire, régime de change — pourraient continuer d'entraver durablement les avancées de ce projet. Les États généraux de l'ECO, qui se sont tenus fin mai 2021, ont permis de montrer la diversité des visions en compétition⁵⁹.

au besoin d'économies rentières en phase de diversification ni à des États qui devront fortement investir dans les secteurs sociaux et les infrastructures. De fait, accompagner la diversification implique des investissements publics ciblés dans les infrastructures notamment, qui ont pour effet de creuser la dette. Sachant que les recettes budgétaires restent encore très dépendantes de produits de rente dont les cours fluctuent, une baisse des cours mondiaux associée à des dépenses d'investissement conduit facilement à outrepasser ce critère.

58. ONUBA Ifeanyi, « Buhari Warns ECOWAS against Hasty Single Currency Implementation », *Punch*, 22 février 2018. URL : <https://punchng.com/buhari-warns-ecowas-against-hasty-single-currency-implementation/>. Consulté le 21 juin 2021.

59. TADÉGNON Noël, « L'Afrique de l'Ouest divisée au sujet de l'ECO », *DW*, 28 mai 2021. URL : <https://www.dw.com/fr/eco-colloque-lome-togo/a-57698271>. Consulté le 21 juin 2021.

En l'état, un pôle d'experts souligne les avantages d'un mécanisme de change flexible par rapport aux grandes monnaies du monde : il permettrait, à condition que l'inflation soit maîtrisée, à la zone monétaire CEDEAO de s'ajuster pour garder sa compétitivité au gré des évolutions de l'euro ou du dollar américain, et de soutenir la croissance des économies régionales. D'autres soulignent la stabilité de l'espace UEMOA et celle de son système de change fixe. Pour les opposants à l'ancien FCFA ⁶⁰, cette stabilité macroéconomique se paie à un prix élevé : elle entrave la faible capacité de financement des économies locales. Sachant que les pays de la région vont voir leur population fortement augmenter à l'horizon 2050 (de 350 millions d'habitants, la CEDEAO pourrait passer à plus de 800 millions en 2050), il y a urgence à créer des emplois. Cependant, la faiblesse du crédit intérieur accordé par les banques au secteur privé — 11 % du PIB dans l'espace UEMOA ⁶¹ en 2016, contre 101 % en France en 2017 — entrave cette création. Cela fait dire à des économistes comme Kako Nubukpo que le régime de change fixe et l'arrimage à une monnaie forte étouffent l'investissement endogène des économies de l'UEMOA, et ne devraient donc pas être reproduits à l'échelle de la CEDEAO ⁶².

Aujourd'hui, les critères de convergence et les normes retenus par la CEDEAO suggèrent la prédominance d'une conception monétariste anti-inflationniste calée sur celle qu'endossait la Banque centrale européenne (BCE) avant la crise sanitaire Covid-19. Si le nombre de critères a récemment été ramené à six au lieu de onze, ces normes devraient faire l'objet de discussion. Imposer un critère relatif au *ratio* du déficit budgétaire est important, mais la sévérité de la norme de 3 % ne semble pas adaptée aux enjeux de l'espace CEDEAO : sauf à bénéficier d'aide de leurs partenaires techniques et financiers, les États membres devront s'endetter pour financer en propre le développement d'investissements publics dans les domaines de la santé, de l'éducation ; ces États devraient également pouvoir assurer la disponibilité de liquidités pour soutenir l'investissement et le secteur privé, et l'on voit mal comment ces critères anti-inflationnistes peuvent soutenir de tels objectifs. Nul ne doute que les discussions resteront vives au cours des prochaines années.

2.1.4. Intégration commerciale

À l'horizon 2030, l'intégration commerciale dépendra notamment des avancées réalisées sur le plan productif et de l'intégration comptable des transactions informelles ⁶³. À moyen terme, les choix d'option monétaire influenceront le visage du développement économique ouest-africain. Une option monétariste tournée vers la lutte contre l'inflation devrait favoriser l'investissement exogène (capitaux non issus de la CEDEAO) plutôt que l'investissement endogène. L'intégration de nouveaux membres est aussi de nature à transformer le paysage.

Pour dynamiser l'intégration des États membres, une révision des politiques macroéconomiques semble indispensable. Attention cependant : même si les États de la CEDEAO décident de prendre cette direction, il est vain d'attendre en 2030 une intégration commerciale comparable à celle de l'Union européenne de 2020. Une orientation macroéconomique propice au développement de productions endogènes pourrait encourager le développement de filières agroalimentaires et d'autres, dédiées aux matériaux de construction et aux produits de base, embryonnaires d'une intégration plus régionalisée à l'horizon 2040. L'entrée de nouveaux membres, plus industrialisés et pourvoyeurs de services, comme le Maroc ou

60. Voir « Quel avenir pour le franc CFA ? », Thierry Hommel Conseil. URL : <http://thierryhommel.fr/blog/quel-avenir-pour-le-franc-cfa/>. Consulté le 21 juin 2021.

61. « Crédit intérieur au secteur privé en % du PIB », Observatoire de la compétitivité durable, 2018. URL : <https://competitivite.ferdi.fr/indicateurs/credit-interieur-au-secteur-prive-en-du-pib>. Consulté le 21 juin 2021.

62. NUBUKPO Kako, *L'Urgence africaine. Changeons le modèle de croissance*, Paris : Odile Jacob, 2019.

63. Cela gonflera un chiffre fortement sous-estimé.

la Tunisie, pourrait aussi stimuler les échanges intracommunautaires. À cet effet, les États membres devront surtout faire preuve de plus de discipline et adopter des comportements moins opportunistes. Au final, c'est bien la volonté commune d'aller vers une intégration réelle plutôt que formelle qui interroge encore aujourd'hui : quelle est la volonté réelle des États les plus puissants, comme le Nigeria, de mettre en commun différents aspects de leur politique souveraine ? La CEDEAO est-elle un projet de politique endogène à l'espace ouest-africain ou, finalement, une instance trop inspirée par les choix d'intégration européens, américains ou asiatiques pourtant inadaptés aux réalités locales ? Ces questions restent ouvertes alors que les partisans d'un autre développement souhaitent mettre l'accent sur le développement de la « CEDEAO des peuples ».

2.2. Perspectives de la CEDEAO dans le domaine de la sécurité et de la défense

2.2.1. Gestion des conflits transfrontaliers : vers des dispositifs subrégionaux *ad hoc* ?

Sachant que différentes zones de l'espace CEDEAO restent traversées par des conflits trans-régionaux, la nécessité d'organiser une architecture de sécurité efficace n'est que plus urgente. Le développement de mécanismes *ad hoc* est une direction qui offre *a priori* une souplesse d'adaptation décuplée et une plus grande réactivité aux problèmes rencontrés. Cependant, sur le terrain sahélien, ses accomplissements restent à démontrer : les premières évaluations de l'action des forces du G5 Sahel sont mitigées. Annoncée depuis novembre 2015 par les dirigeants des États membres, la Force conjointe du G5 Sahel reste confrontée à des problèmes de financement non résolus, ainsi qu'à de nombreux autres problèmes opérationnels — communication, coordination — liés à l'absence de culture de la coopération entre ses membres⁶⁴. Pas plus son financement que sa légitimité ne semblent assurés à l'horizon 2030. Suite aux réticences affichées par les États-Unis et le Royaume-Uni, cette force ne bénéficie ni d'un mandat ni d'un financement des Nations unies, même si l'ONU en salue le déploiement. Cette force d'intervention reste arrimée au soutien opérationnel et financier de l'Union européenne dont la France est la tête de pont.

Or, le G5 Sahel reproduit un schéma aperçu dans le cadre de la CEDEAO : des ambitions fortes qui amènent à embrasser un nombre démesuré de missions au regard des capacités budgétaires disponibles. Car le G5 Sahel ne se limite pas à sa vocation sécuritaire, il ambitionne aussi de devenir un cadre de coordination complémentaire pour la mise en œuvre du développement subrégional. Restée lettre morte jusqu'en janvier 2020, cette ambition a été réaffirmée à Pau, où la France et les pays du G5 Sahel ont décidé de mettre en place une « coalition pour le Sahel » dont la vocation est de « rassembler de manière cohérente les différents volets de l'action internationale ». La coalition pour le Sahel est organisée en quatre piliers complémentaires : 1) la lutte contre les groupes armés terroristes, 2) le renforcement des capacités des forces armées, 3) l'appui au retour de l'État à travers le soutien aux forces de sécurité intérieure et au renforcement de la chaîne pénale, et enfin 4) la coordination des acteurs du développement, domaine étranger aux enjeux sécuritaires⁶⁵. Cette coalition ne coïncide pas avec l'ambition affichée initialement par les cinq pays du G5 Sahel, qui souhaitaient unir leurs forces pour s'approprier la conduite des projets financés par l'extérieur et orienter les financements vers les projets qu'ils jugeaient prioritaires. Or, le maître d'œuvre des projets est l'Alliance Sahel, pilotée par des bailleurs internationaux. Bien qu'il soit associé

64. DESGRAIS Nicolas, « La Force conjointe du G5 Sahel, une initiative africaine d'appropriation de la gestion des conflits au Sahel », *Geostrategia*, 4 décembre 2017. URL : <https://www.geostrategia.fr/la-force-conjointe-du-g5-sahel-une-initiative-africaine-dappropriation-de-la-gestion-des-conflits-au-sahel/>. Consulté le 22 juin 2021.

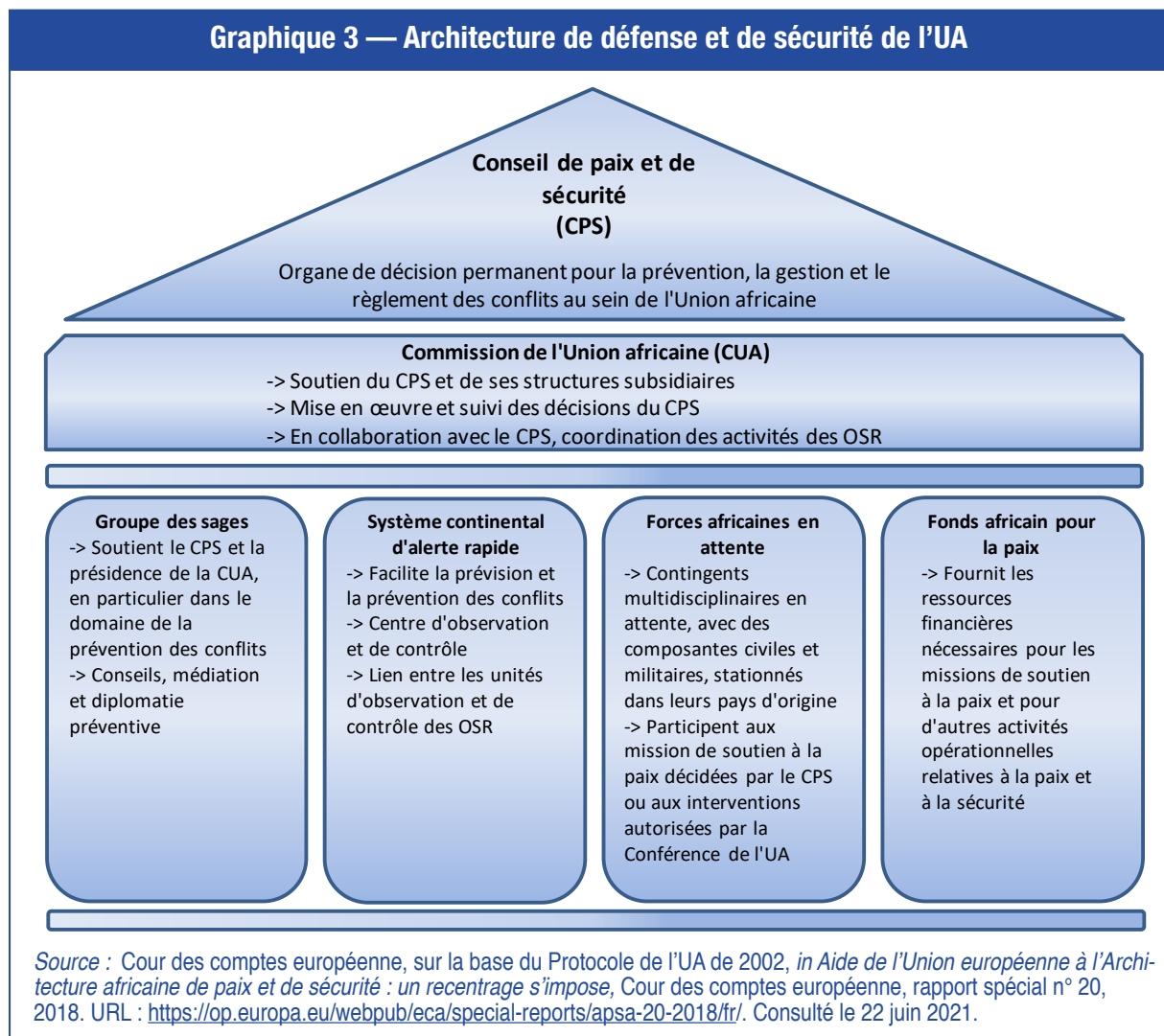
65. Voir la page présentant l'Alliance Sahel. URL : <https://www.alliance-sahel.org/alliance-sahel/>

aux décisions, le G5 Sahel a dû renoncer à l'appropriation de la maîtrise du développement, comme en atteste le report du projet de train transsaharien qu'il souhaitait tant ⁶⁶.

Les dispositifs sécuritaires *ad hoc* présentent donc un intérêt théorique — rapidité d'intervention, connaissance de la zone d'intervention, etc. — mais leur financement reste trop tributaire de l'aide. En l'espèce, ils s'apparentent à des mécanismes de sous-traitance des interventions extérieures jusqu'ici conduites par l'ONU. Tant que les institutions régionales — Union africaine, communautés économiques régionales — ne seront pas en mesure de les financer, les choix opérés resteront tributaires d'arbitrages réalisés par des bailleurs extérieurs au théâtre des opérations.

2.2.2. Montée en puissance de l'Union africaine ou sous-traitance sécuritaire ?

L'Architecture africaine de paix et de sécurité désigne un ensemble d'institutions, de textes législatifs et de procédures conçus pour prévenir les conflits et promouvoir la paix et la sécurité en Afrique (graphique 3). Le financement des missions de soutien à la paix de l'UA et de ses activités opérationnelles liées à la paix et à la sécurité continue pourtant de poser problème. Les États membres de l'UA ont créé le Fonds africain pour la paix, alimenté par le budget de



66. CHATELOT Christophe, « En cinq ans, le G5 Sahel a échoué à faire ses preuves », *Le Monde*, 12 juillet 2019. URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/07/12/en-cinq-ans-le-g5-sahel-a-echoue-a-faire-ses-preuves_5488504_3212.html. Consulté le 22 juin 2021.

l'UA et par d'éventuelles contributions volontaires d'autres donateurs. Mais dans les faits, les pays africains n'assument pas leurs responsabilités financières : entre 2011 et 2015, moins de la moitié des États africains ont versé la totalité de leur contribution au budget de l'UA dans les délais. Cela a amputé ce budget de 33 % sur la période 2011-2015. Aujourd'hui, ce sont essentiellement des donateurs, comme l'UE, qui financent le budget de l'UA (54 % en 2017).

En outre, seule une faible proportion du budget de l'UA est versée au Fonds africain pour la paix. Sur le principe, les États africains ont convenu d'augmenter les ressources financières allouées à ce fonds en faisant passer sa dotation à 12 % du budget ordinaire de l'UA en 2014. Or, le montant versé en 2016 correspondait à 7 % du budget ordinaire (moins de six millions d'euros). Guère encourageante, cette tendance limite les perspectives d'évolution à l'horizon 2030 ⁶⁷.

2.2.3. Gouvernance et conflits internes

Au-delà des difficultés de coordination, rappelons que les problèmes de sécurité dans la sous-région procèdent avant tout d'une trop faible maîtrise de la sécurité par les États sur leurs territoires. En la matière, les différents pays ne sont pas à égalité ; ils ne disposent pas non plus des mêmes marges de progrès. Rien qu'à l'échelle du G5 Sahel, les États rencontrent des fortunes diverses. La Mauritanie est épargnée par les attaques depuis 2011, alors que le Burkina Faso, le Mali ou le Niger sont régulièrement attaqués. Leurs marges de progrès sont tributaires d'une plus grande efficacité des dépenses dédiées à la sécurité dans les pays fragiles. Pour augmenter ces dépenses, il faudra de nouveaux apports budgétaires, sachant qu'en pourcentage des dépenses du gouvernement, le niveau affiché est déjà très élevé ⁶⁸.

Mieux vaut, semble-t-il, éviter d'impliquer des civils dans les opérations sécuritaires. La participation des populations, telle qu'imaginée par le Nigeria dans les opérations de lutte contre Boko Haram, ou observée au Mali, semble contre-productive. Au Nigeria, la création de la Civilian Joint Task Force a été suivie d'une vague de massacres parmi les populations accusées, le plus souvent à tort, de soutenir Boko Haram. Au Mali, les groupes d'autodéfense ont également été impliqués dans de nombreux massacres communautaires ⁶⁹.

Pour terminer, signalons qu'au sein de la CEDEAO, l'insécurité est encore trop souvent le fait de déficits démocratiques patents et de la privation des droits des citoyens. Dans la communauté, seuls le Cap-Vert et le Ghana peuvent, selon l'indice de démocratie 2019, prétendre au statut de démocratie imparfaite. La Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger ou le Togo sont des régimes autoritaires, les autres figurant dans la catégorie des régimes hybrides ⁷⁰. Plus que la note des États, ce sont les tendances d'évolution qui peuvent inquiéter. Depuis 2014, des pays comme le Sénégal, le Bénin, le Mali, le Burkina Faso, le Togo ou le Niger sont sur une pente descendante. Ceux qui progressent le font modérément (tableau 5). Sachant que les élections sont trop souvent des vecteurs d'instabilité pour ces pays, ces dérives n'annoncent pas des changements positifs à moyen terme. Cette situation pourrait amplifier les problèmes de sécurité et les conflits liés à la mauvaise application des droits. Elle ne devrait pas faciliter la coordination des interventions faites au nom de la bonne gouvernance et de la démocratie, pas plus que la recherche de solutions cordonnées entre des États membres de la CEDEAO.

67. Aide de l'Union européenne à l'Architecture africaine de paix et de sécurité : un recentrage s'impose, *op. cit.*

68. La part des dépenses militaires dans le budget est de 9 % au Burkina Faso, 10,8 % au Mali, 10,7 % en Mauritanie, 6,7 % au Niger et 14 % au Tchad en 2019. En France, ces dépenses correspondent à 3,3 % des dépenses du gouvernement. *Source* : Banque mondiale. URL : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/MS.MIL.XPND.ZS>. Consulté le 22 juin 2021.

69. HUSSEIN Hasna, « L'émergence de groupes d'autodéfense au centre du Mali : violence et déficit de l'État », *Contre-discours radical*, 4 février 2019. URL : <https://cdradical.hypotheses.org/1114>. Consulté le 22 juin 2021.

70. *Democracy Index 2019*, The Economist Intelligence Unit, 22 janvier 2020. URL : https://www.eiu.com/public/topical_report.aspx?campaignid=democracyindex2019. Consulté le 22 juin 2021.

Tableau 5 — Performance des États de la CEDEAO en matière de démocratie*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance 2014-2019
Cap-Vert	7,81	7,81	7,94	7,88	7,88	7,78	↘
Ghana	6,33	6,86	6,75	6,69	6,63	6,63	↗
Sénégal	6,15	6,08	6,21	6,15	6,15	5,81	↘
Liberia	4,95	4,95	5,31	5,23	5,35	5,45	↗
Benin	5,65	5,72	5,67	5,61	5,74	5,09	↘
Mali	5,79	5,70	5,70	5,64	5,41	4,92	↘
Sierra Leone	4,56	4,55	4,55	4,66	4,66	4,86	↗
Gambie	3,05	2,97	2,91	4,06	4,31	4,33	↗
Nigeria	3,76	3,85	4,50	4,44	4,44	4,12	↗
Côte-d'Ivoire	3,53	3,31	3,81	3,93	4,15	4,05	↗
Burkina Faso	4,09	4,70	4,70	4,75	4,75	4,04	↘
Togo	3,45	3,41	3,32	3,05	3,10	3,30	↘
Niger	4,02	4,62	3,96	3,76	3,76	3,29	↘
Guinée	3,00	3,14	3,14	3,14	3,14	3,14	↗
Guinée-Bissau	1,93	1,93	1,98	1,98	1,98	2,63	↗

*Score supérieur ou égal à 8,01 : démocratie parfaite ; de 6,01 à 8 : démocratie imparfaite ; de 4,01 à 6 : régime hybride ; inférieur ou égal à 4 : régime autoritaire.

Source : « Classement des États d'Afrique par indice de démocratie », *Atlasocio.com*, 5 février 2021. URL : <https://atlasocio.com/classements/politique/democratie/classement-etats-par-indice-de-democratie-afrique.php>. Consulté le 22 juin 2021.

Conclusion

La correction de biais statistiques peut gonfler les chiffres et embellir un bilan modeste. Elle ne dessinera pourtant pas un projet à long terme, susceptible de guider l'action collective des États membres par-delà les intérêts égoïstes et court-termistes. C'est donc ailleurs qu'il faut rechercher les ressorts de l'évolution des ambitions et des dispositifs d'intégration en Afrique de l'Ouest.

En premier lieu, la volonté des États et de leurs *leaders* de se soumettre au jeu démocratique, tout comme leur désir d'envisager des politiques régionales conçues autour de complémentarités bien appréhendées, sera déterminante. L'intégration décuple les interdépendances entre pays. Elle n'advient pas sans discipline collective et un respect de règles qui préservent l'ambition du projet. Or, les errements et tentations souverainistes de certains membres de l'Union européenne suggèrent la difficulté à maintenir cette discipline dans un espace pourtant plus intégré économiquement et politiquement. Ce respect des procédures est contingent de l'adhésion des États membres à la vision portée par l'institution. Envisager des évolutions, c'est 1) imaginer de profondes mutations des comportement politiques qui remettent la démocratie et le bien-être des populations au centre d'un projet. C'est aussi 2) mieux exploiter et bâtir autour des synergies réelles entre les territoires urbains et ruraux, et les communautés à différentes échelles, du local au régional. C'est enfin 3) accélérer l'appropriation de ce projet par les populations. Nous en sommes encore loin. Si des signaux de changement — une amélioration trop lente mais constante de la gouvernance, un plus grand

intérêt pour l'agriculture et les activités informelles, la mise en œuvre de travaux d'infrastructure et une amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation — se multiplient, l'inertie de certains phénomènes, conjuguée aux intérêts nationaux mal compris, convie plus à miser sur des corrections mineures que sur des changements d'ampleur. De trop nombreux régimes restent autoritaires (Togo, Guinée-Bissau, Niger, Mali, Guinée), beaucoup voire tous sont par opportunisme ou plus structurellement protectionnistes. Plutôt que miser sur d'évidentes complémentarités, ils ont fait le choix de programmations nationales vecteurs de concurrences communautaires pour le futur. Le Nigeria n'est pas un partenaire modèle et son poids dans la communauté économique amplifie l'impact de ses décisions ; le rapport de force qu'il entretient avec les autres puissances régionales, Sénégal, Côte-d'Ivoire et Ghana en tête, reste déterminant pour projeter des évolutions à l'horizon 2030.

En second lieu, la construction de l'intégration par des politiques — macroéconomiques et financières, d'éducation et de recherche — alternatives doit être envisagée. Les politiques mobilisées ont produit une intégration partielle et, notamment en matière de développement humain, des résultats décevants ⁷¹. Bien qu'elles évoluent et se rapprochent des populations, ces politiques refusent encore de s'écarter des fondamentaux chers aux partenaires de l'aide ⁷². Pour les plus optimistes, la crise de la Covid-19 sera vecteur d'opportunités : la crise sévère pourrait conduire les bailleurs à réviser leurs orientations en matière d'aide et soulager les pays ouest-africains entraînés dans la récession. Parallèlement, l'écroulement des économies du Nigeria, du Ghana ou de la Côte-d'Ivoire pourrait les faire céder aux sirènes de la coopération.

Ce scénario positif est-il envisageable ? Historiquement, l'affaiblissement budgétaire et économique d'États fragiles est plus favorable à la conflictualité des relations qu'à la coopération. Étant donné les dissensus internes, l'instabilité institutionnelle de l'espace sahélien et le faible attachement des populations ouest-africaines à la CEDEAO, on est en droit d'envisager d'autres futurs, moins favorables. La difficulté à coopérer entre pays de l'UEMOA et le Nigeria, notamment en matière de politiques macroéconomiques, l'incapacité actuelle de l'institution à sanctionner financièrement ses membres « hors la loi » (Mali) ou à assurer la sécurité dans la sous-région (Mali) pourraient avoir raison d'elle. Dans un scénario catastrophe, la CEDEAO pourrait aussi pâtir de la concurrence d'influence que ses nouveaux partenaires — Russie, Turquie, Chine — et ses partenaires traditionnels — UE dont la France, Royaume-Uni, Canada, États-Unis — entretiennent actuellement. Bien entendu, la concurrence des bailleurs peut multiplier les options offertes aux États membres pour refinancer leur économie ⁷³ ; dans le contexte international marqué par de fortes tensions, elle peut aussi devenir un facteur aggravant d'instabilité. ■

71. Treize des quinze pays de la CEDEAO ont un indice de développement humain (IDH) faible (au-delà du 154^e rang mondial), le Niger occupant la dernière position (189^e) en 2018. Le Cap-Vert (126^e) et le Ghana (142^e) ont des IDH moyens. *Source : Rapport sur le développement humain 2019. Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle*, New York : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), 2019. URL : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_overview_french.pdf. Consulté le 22 juin 2021.

72. Les politiques d'aide conditionnelle et d'investissements directs à l'étranger (IDE) sont effectuées en contrepartie de l'adoption, par les États financés, de cadres macroéconomiques essentiellement guidés par des ambitions de développement économique et d'intégration mondiale du continent africain dans les échanges mondiaux. Éprises de croissance, elles prêtent désormais l'oreille à des conceptions alternatives et complémentaires du développement, et ciblent les besoins des populations vulnérables (filets sociaux, accès aux services, etc.).

73. La République populaire de Chine est un financeur bilatéral important pour l'Afrique, qui « concurrence » l'aide apportée dans le cadre multilatéral par les institutions de Bretton Woods. La Nouvelle banque de développement comme la Banque islamique de développement sont d'autres officines qui n'imposent pas les mêmes conditions de prêt.